



**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION
(STDEII)**

**LE SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION
(STDEII)**

SOMMAIRE

Une élaboration et une mise en œuvre partenariale.....	1
Une méthode innovante pour définir le contenu.....	4
La nécessaire articulation avec les autres schémas.....	6

I OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

1.1 Ai niveau international, d'importantes mutations qui remettent en cause les règles classiques de l'organisation mondiale.....	7
1.1.1 La financiarisation de l'économie internationale.....	7
1.1.2 Les modifications des règles du commerce international.....	7
1.1.3 Le Monde en urgence écologique	7
1.1.4 La réorganisation du monde du travail.....	7
1.2 En Martinique, un modèle en panne, source de fractures.....	8
1.2.1 Une fracture sociale persistante.....	10
1.2.2 Une fracture territoriale préoccupante.....	11
1.2.3 Une transformation économique inachevée	11
1.2.4 Un pays en mutation écologique.....	15
1.3 La nécessité d'évoluer vers un nouveau modèle.....	16

2 LA NECESSAIRE RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION.....19

2.1 Mettre en place une ingénierie financière innovante pour structurer les filières.....	19
2.1.1 Améliorer l'efficacité des financements publics	20
2.1.2 Accompagner l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire	20
2.1.3 Déployer une stratégie de conquête à l'international	20
2.2 Innover dans l'organisation territoriale de la production.....	21
2.2.1 Intégrer systématiquement la donnée numérique.....	21
2.2.2 Conduire la dynamique de changement par l'innovation.....	21
2.2.4 Organiser la production autour de Bassins Economiques.....	22
2.2.5 Redynamiser les centre-bourgs.....	22
2.3 Elever le niveau global de performance des acteurs.....	19
2.3.1 Améliorer l'employabilité globale.....	23
2.3.2 Créer une Plateforme pour l'emploi.....	23
2.3.3 Améliore l'employabilité des personnes éloignées du marché de l'emploi.....	23

3 VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE ET ECONOMIQUE DE LA MARTINIQUE...	28
3.1 Exploiter tout le potentiel de l'agroenvironnement.....	29
Eléments de bilan.....	29
Une diminution constante du foncier	
Une faible organisation de la production	
Une industrie agro-alimentaire dépendante de l'extérieur	
Un faible niveau de qualification	
3.1.1 Protéger et aménager le foncier.....	32
3.1.1.1 Eviter la déprise foncière et requalifier la terre	
3.1.1.2 Soutenir un programme d'aménagement des terres agricoles	
3.1.1.3 Développer des méthodes alternatives de production	
3.1.3 Favoriser le développement de bassins de production.....	32
3.1.3.1 Mutualiser pour gagner en rentabilité	
3.1.3.2 Créer des plateformes –relais	
3.1.3.3 Créer une Plateforme Logistique Territoriale	
3.1.3.4 Accompagner les évolutions technologiques	
3.1.2 Structurer autour de nouvelles filières.....	34
3.1.2.1 Assurer le positionnement des filières traditionnelles sur les marchés extérieurs	
3.1.2.2 Créer des nouveaux outils : le Pôle Innovation, la pépinière d'agro-transformation	
3.1.2.2 Développer une recherche adaptée aux besoins du territoire	
3.1.4 Valoriser les métiers de l'agroenvironnement.....	35
3.1.4.1 Développer un plan de formation pour le développement de métiers et des compétences	
3.1.4.2 Mettre en place un plan d'accompagnement, de parrainage, de transmission pour les jeunes	
3.2 Se tourner vers la Mer.....	36
Eléments de bilan	36
Des espaces et des espèces menacées	
Des filières à fort potentiel	
Une organisation portuaire à rationaliser	
Une faible lisibilité des métiers	
3.2.1 Réunir les conditions d'une croissance bleue durable.....	40
3.2.1.1 Garantir la qualité de l'environnement maritime	
3.2.1.2 Favoriser le développement durable des activités de pêche	
3.2.2 Structurer les filières de l'économie bleue.....	41
3.2.2.1 Rationaliser l'effort de pêche	
3.2.2.2 Assurer l'avenir de l'aquaculture	
3.2.2.3 Développer les métiers du tourisme bleu	
3.2.2.4 Favoriser le développement des activités de valorisation et de transformation halieutique	
3.2.2.5 Développer l'énergie marine	
3.2.2.6 Développer les activités de logistique et de réparation navale	
3.2.3 Optimiser les espaces portuaires	42
3.2.3.1 Elaborer un Schéma Directeur portuaire	
3.2.3.2 Rationaliser les équipements des Ports de Pêche	
3.2.3.3 Valoriser le port de commerce et les routes maritimes	
3.2.3.6 Faire de la Martinique un haut lieu de Plaisance et de Nautisme	
3.2.4 Assurer l'attractivité des métiers de la mer.....	42
3.2.4.1 Accompagner la professionnalisation et le transfert de compétences	
3.2.4.2 Assurer l'attractivité des métiers de la Mer	

3.3 Adosser le tourisme au patrimoine.....	47
Eléments de bilan	
Une hôtellerie faiblement performante	
Une faible articulation avec le reste de l'économie	
L'absence d'attractivité territoriale	
Un faible niveau de lisibilité des métiers	
3.3.1 Protéger et valoriser la richesse patrimoniale.....	47
3.3.1.1 Préserver l'intégrité physique du patrimoine environnemental	
3.3.1.1 Valoriser le patrimoine, bâti, immatériel, architectural	
3.3.1.3 Anticiper les menaces environnementales	
3.3.2 Garantir des activités viables à long terme.....	48
3.3.21 Renforcer la visibilité sur les marchés extérieurs par un label durable	
3.3.2.1 Garantir une meilleure accessibilité	
3.3.2.2 Relever le niveau de performance des acteurs	
3.3.2.3 Faire du numérique un atout stratégique de commercialisation	
3.3.2.4 Garantir une meilleure accessibilité	
3.3.3 Structurer autour de filières d'excellence.....	50
3.3.3.1 Organiser les la filière Bien-Être	
3.3.3.2 Faire de la gastronomie et des saveurs les marqueurs de la destination	
3.3.3.2 Faire de la Martinique un Pôle d'excellence Tourisme	
3.3.3.3 Conforter l'expansion de la croisière	
3.3.3.4 Valoriser la culture et le Sport	
3.3.3.5 Dynamiser le tourisme d'affaire	
3.3.4 Améliorer l'attractivité territoriale.....	52
3.3.4.1 Favoriser l'émergence de pôles d'activité touristique	
3.3.4.2 Lancer les Grands Chantiers Patrimoniaux	
3.3.5 Accompagner l'émergence de talents et de compétences.....	53
3.3.5.1 Faire évoluer les compétences	
3.3.5.2 Accompagner la mutation des secteurs	
3.3.5.3 Favoriser l'intégration progressive de l'informel par des démarches qualité	
CONCLUSION GENERALE	54

PREAMBULE

UNE ELABORATION ET UNE MISE EN ŒUVRE PARTENARIALE ET INFRA-TERRITORIALE

Partageant avec la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) des compétences en matière de développement économique et d'accompagnement des entreprises, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Chambres Consulaires, les Organisations socio-professionnelles, les Services de l'Etat, ont participé à l'élaboration du Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.T.D.E.I.I.).

L'élaboration partenariale de ce schéma présente de fait un double intérêt : admettre d'emblée le caractère prescriptif des actions, arrêtées de manière consensuelle ; et garantir, lors de la mise en œuvre, la complémentarité et la mise en cohérence de ces actions.

UNE METHODE INNOVANTE POUR DEFINIR LE CONTENU

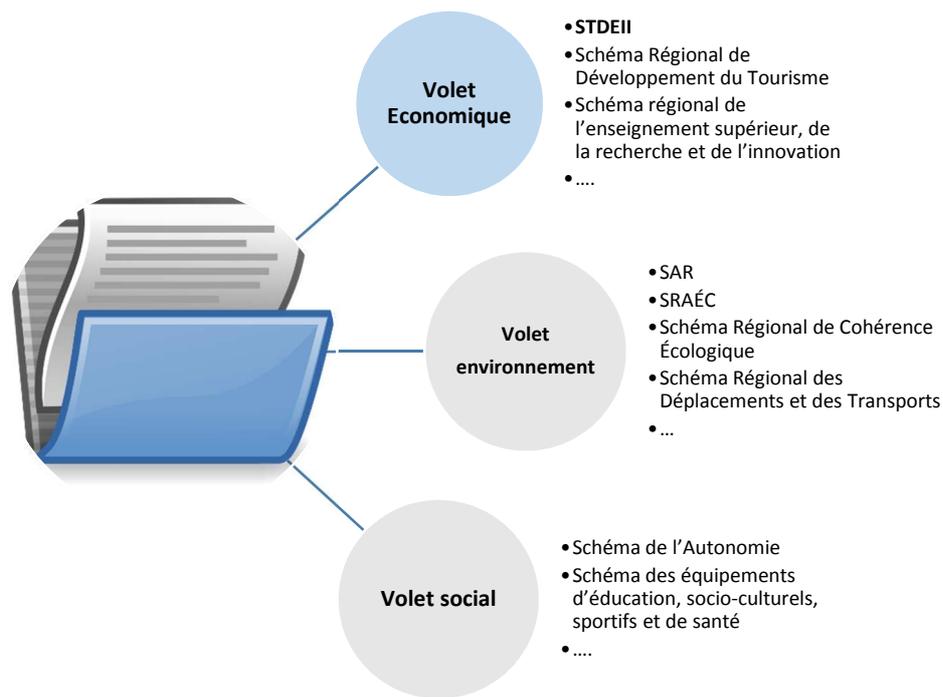
L'Etat, la CTM, les trois Communautés d'Agglomération et les communes, mettent en œuvre, souvent de manière non concertée des outils et des politiques.

Il faut aujourd'hui sortir de cette logique pour faire émerger, en cohérence, des politiques qui intègrent les projections démographiques et les mutations économiques, sociologiques, technologiques et environnementales.

Dans cette perspective, et tenant compte de l'évolution institutionnelle majeure que constitue l'avènement de la Collectivité Territoriale de la Martinique, la nouvelle équipe souhaite élaborer un document stratégique unique, à dimension prospective, qui s'approprie l'ensemble de ces enjeux : **le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique (PADDMA)**

Mettant à profit la mise en synergie des politiques que doit nécessairement induire la nouvelle organisation politico-administrative, ce document devrait rassembler et rechercher la meilleure articulation possible entre les différents schémas prévus par la Loi.

Aussi, saisissant l'opportunité offerte par la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre), la Collectivité Territoriale de Martinique, identifiée comme chef de file en matière de développement économique, a décidé de faire du Schéma Territorial de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (STDEII), **le volet économique du PADDMA**.



Conformément à la Loi, le STDEII comporte des informations relatives « aux aides aux entreprises, au soutien à l'internationalisation, aux aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, aux orientations relatives à l'attractivité du territoire, aux orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, et aux actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Le STDEII s'est également saisi « des domaines facultatifs prévus par la loi tels que les aspects économiques en termes de coopération régionale, les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales et industrielles ».

Mais le STDEII se veut être plus qu'un recueil de dispositifs d'aides. En effet, plutôt qu'une déclinaison linéaire, il a été retenu une approche croisée permettant d'appréhender, de mettre en perspective les secteurs (tourisme, agriculture, pêche) avec des enjeux transversaux (tels que la transition démographique, la transition financière, l'aménagement et l'attractivité du territoire, la transition numérique ou technologique, la transition écologique et énergétique, l'ouverture internationale).

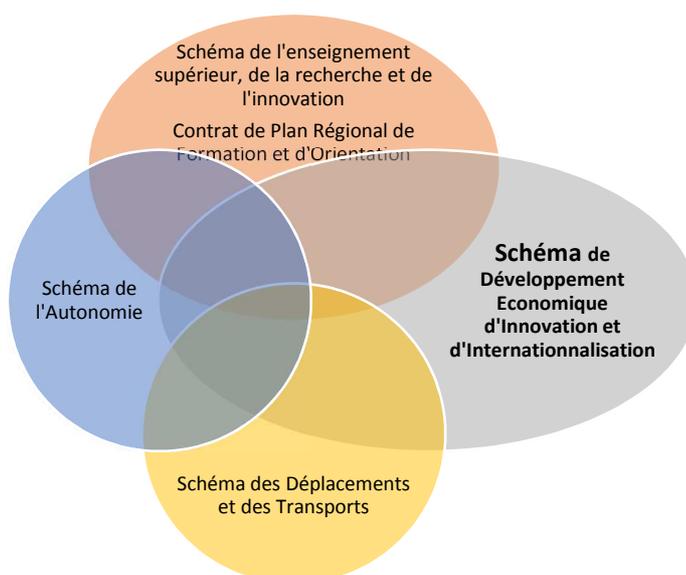
Cette approche innovante a permis de mieux identifier les leviers et les nouvelles logiques à mettre en œuvre pour appréhender, sur toutes ses facettes, et de manière transversale, le développement économique de la Martinique.

LA NECESSAIRE ARTICULATION AVEC LES AUTRES SCHEMAS

C'est pourquoi, le STDEII est conçu en articulation avec les actuels ou futurs schémas¹. Les zonages identifiés pour des déclinaisons touristiques, agricoles ou maritimes ont été mis en perspective avec les connexions maritimes et terrestres envisagées et la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Il propose des passerelles, s'agissant du volet social², notamment avec le Schéma de l'Autonomie, l'enjeu étant de créer la meilleure jonction possible entre les bassins d'emplois et de production identifiés par le STDEII et les nécessaires infrastructures artistiques, culturelles, sportives pour ancrer les populations autour de bassins de vie.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) en cours de révision, devront pour leur part, anticiper la déclinaison de formations et de métiers en adéquation avec les orientations retenues par le STDEII.



Partant de ces principes, le STDEII a été élaboré, sur la base **I**) d'un diagnostic faisant ressortir les grandes tendances perçues aussi bien en interne qu'à l'international, comme un Schéma **II**) permettant d'identifier les leviers transversaux à actionner pour un nouveau modèle de développement et **III**) en proposant une nouvelle organisation économique et territoriale de la production.

¹ Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVV) ; le Schéma du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), le Schéma de Cohérence écologique, le Plan de Gestion des Déchets, le Schéma de l'Intermodalité, le Schéma des Déplacements et des Transports.

² Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale

I. OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

I.1 Au niveau international, d'importantes mutations remettent en cause les règles classiques de l'organisation économique mondiale

I.1.1 La financiarisation de l'économie internationale....

La finance et la spéculation boursière se sont imposées graduellement et ont subtilement diminué le rôle de l'Etat comme régulateur dans le développement de l'investissement sur le long terme ou dans les relations avec le monde du travail.

Dans les trois dernières décennies, ce mode de fonctionnement s'est généralisé dans une interdépendance mondiale avec d'importantes dérives. La pression des banques et des agences de notation sur les Etats, s'est traduite par la crise financière en 2008.

Aujourd'hui, se pose clairement la question des alternatives à la finance internationale par une finance de proximité ou de mutualité.

I.1.2...et des modifications des règles du commerce et de la production internationales...

La libéralisation des échanges dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce a progressivement obligé à l'élargissement et à la restructuration de l'Union Européenne. Cette réorganisation s'est accompagnée par la dilution, dans les faits, des régimes dérogatoires en général, et du concept de l'ultrapériphérie, en particulier.

Dans le même temps se sont imposées les exigences de Lisbonne, c'est-à-dire une orientation obligatoire pour les pays intégrés au marché européen, y compris les moins développés, vers une logique de compétitivité et vers l'économie de la connaissance.

I.1.3....se sont superposées à la crise écologique avec les risques environnementaux d'envergure planétaire, le réchauffement accéléré de la planète, la menace qui pèse sur la biodiversité et les diverses formes de pollution. Ces risques sont singulièrement amplifiés dans les pays insulaires à dimension réduite.

I.1.4....avec des implications sur les modalités et l'organisation du monde du travail. De nouveaux modes d'organisation voient le jour pour répondre à l'accélération du temps de production. Ces nouvelles tendances, fortement relayées par la démocratisation des outils numériques, privilégient la logique de réseau, et offrent de nouvelles opportunités de positionnement pour les petits pays.

I.2 En Martinique, un modèle en panne, source de fractures

Ces mutations internationales, insuffisamment anticipées ou mises à profit ont renforcé ou généré de nombreux dysfonctionnements sociaux, économiques et territoriaux qui persistent depuis la crise internationale de 2008, puis la crise sociale de 2009.

I.2.1 Une fracture sociale persistante

Des disparités importantes de revenus freinent le développement...

Les statistiques disponibles concernant les revenus fiscaux montrent que les 10% des ménages les plus riches gagnent, en moyenne, près de 70 fois plus que les 10% des ménages les plus pauvres (cet écart est dix fois plus faible au niveau national, soit 6,4). Une mesure plus large réduit l'intensité des inégalités, sans pour autant les effacer : les 25% des ménages les plus aisés gagnent 4,4 fois plus que les 25% des ménages les plus pauvres (cet écart est de 2,6 au niveau national).³

De nombreux travaux ont démontré que les inégalités de revenu constituent un frein au développement et que les pays et territoires les plus inégalitaires sont aussi ceux dont les performances éducatives, sanitaires et sociales sont les plus médiocres.

...Et malgré une élévation générale du niveau d'éducation...

Le niveau de qualification de la population martiniquaise s'est nettement amélioré (30 % des 25-34 ans détiennent le baccalauréat ou un diplôme supérieur, contre 7 % des plus de 60 ans). Cette amélioration s'est accompagnée par l'implantation d'organismes de formation spécialisés pour les adultes et les professionnels. Un enseignement supérieur de bon niveau s'est développé autour d'une Université, des Ecoles de Commerce et d'Informatique reconnues, des formations tournées vers le Monde de l'Entreprise (classes Préparatoires, BTS Commerce, Bâtiment, Informatique, IUT spécialisés...)

...des indicateurs sociaux se dégradent, notamment pour les jeunes

La Martinique présente néanmoins des indicateurs de formation qui restent très en retrait de la moyenne française. En effet, près de 38% des martiniquais n'ont aucun diplôme (contre 16%) et la part de ceux ayant le baccalauréat ou plus n'est que de 25% (contre 36,5%).

Le taux de décrochage scolaire, bien qu'en nette diminution ces dernières années (11% des élèves sortent du système scolaire sans diplôme) est souvent couplé avec le phénomène de chômage, qui condamne d'abord ceux qui n'ont aucune qualification. Ainsi, il atteint 25,6 % pour les actifs sans diplôme, 11,9 % pour les titulaires d'un premier cycle universitaire et 7,8 % pour les titulaires d'un deuxième cycle.

Même si une tendance à la diminution s'est fait sentir depuis 2014 (-2,3%), en 2015, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 29 400 et le taux de chômage ressortait à 18,9 % (contre 10,0 % pour la France).

³ Olivier SUDRIE, Conférence pour l'emploi, Octobre 2016

Cette situation touche plus particulièrement les plus jeunes. Ainsi, en 2015, le taux de chômage des actifs âgés entre 15 et 24 ans s'établissait à 50,6 %, alors que celui des actifs entre 25 et 49 ans, se situait à 21,6 %. Celui des séniors s'élevait à 10,9 %.

Taux de chômage par tranche d'âge, Martinique

Tranches d'âge	15 et +	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Taux de chômage (%)	19,4	19,6	50,6	21,6	10,9

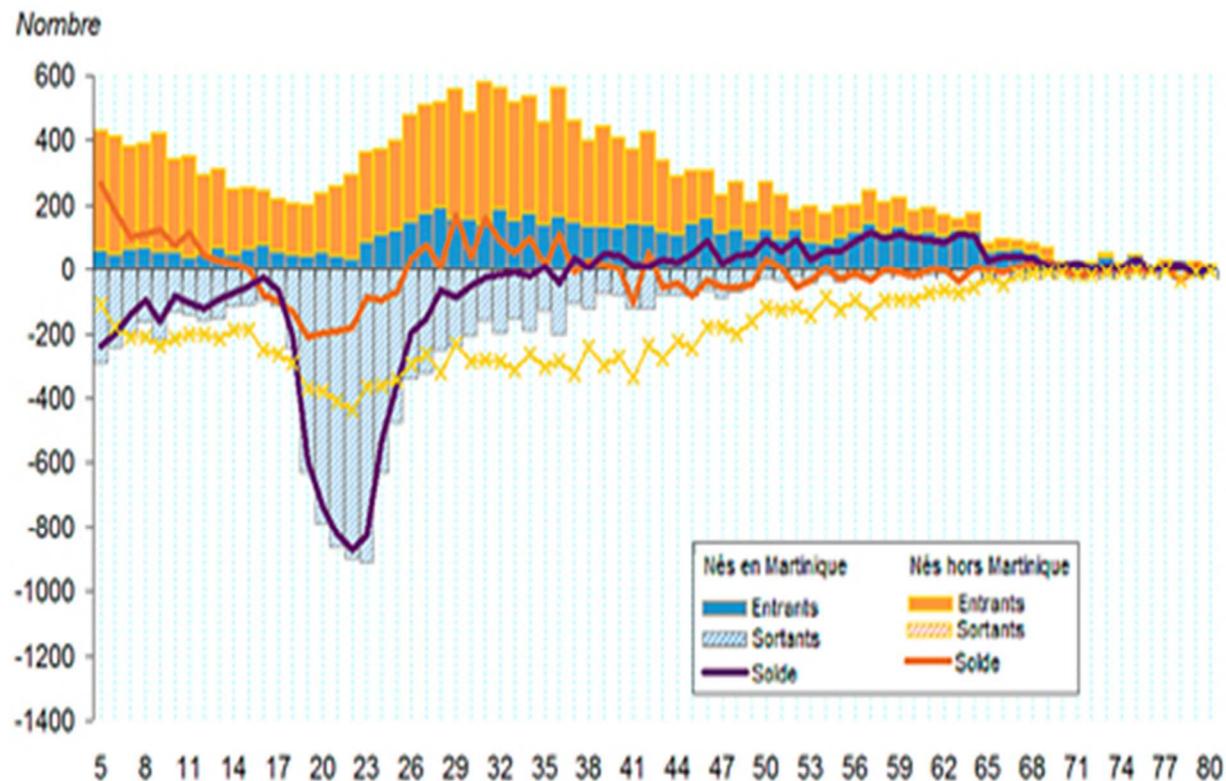
Insee, 2015

...alors que la Martinique perd ses jeunes...

La Martinique a perdu en moyenne 4500 habitants par an entre 2008 et 2013, sous le seul effet des mouvements migratoires, l'essentiel du déficit migratoire s'expliquant par le départ des jeunes résidents.

Selon l'Insee, un pic est atteint entre 18 et 28 ans, classe d'âges qui concentre 52 % des sorties du territoire (12 % de leurs entrées). La moitié des jeunes adultes nés en Martinique et émigrant vers une autre région française sont élèves ou étudiants et habitent en Île-de-France.

Migrations résidentielles 2003-2008 de la Martinique avec la France par âge et selon le lieu de naissance (en nombre)



Insee, 2014

....et les chefs d'entreprises séniors

La part de la population âgée de moins de 20 ans et des 20-59 ans diminue respectivement de -3,8 point et de -2,1 points, alors que parallèlement la part des personnes âgées de plus de 60 ans s'est accrue de 5,9 points.

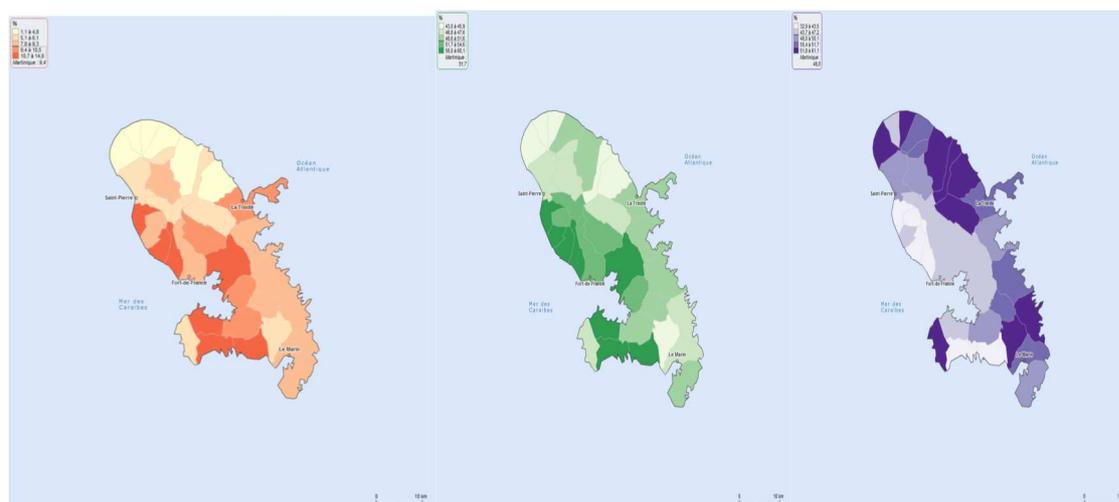
Cela explique pourquoi, dans les prochaines années, 1 chef d'entreprise sur deux va transmettre son entreprise.

1.2.2 ...qui se traduit en fracture territoriale préoccupante

Une spirale qui entretient le cercle vicieux pauvreté-illettrisme-exclusion-déclin économique

Le faible niveau de revenus constitue un frein à l'accès à l'emploi.

C'est dans les bassins d'emplois du Nord où l'on trouve les plus bas revenus que l'on recense les taux d'illettrisme et de décrochage scolaire les plus importants et que l'on recense les plus faibles taux d'emplois.



Taux enseignement sup

Taux d'emploi

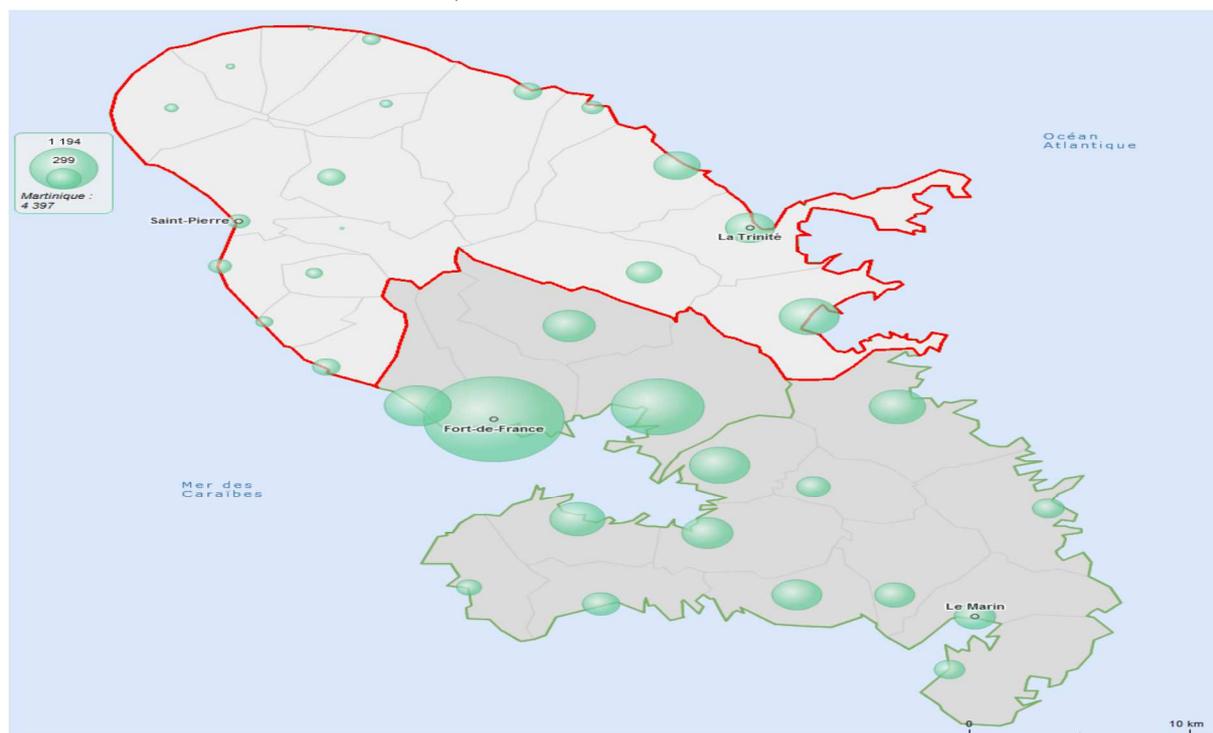
Part allocataire RSA Aduam, 2013

Si le taux moyen de l'illettrisme est en moyenne de 13% en Martinique, il est de 10% au centre, alors qu'il avoisine les 20% dans le Nord Caraïbe et les 23% dans le Nord Atlantique.

C'est également dans ces zones que le taux de création d'entreprises est le plus faible. En 2013⁴, les quatre communes de la CACEM créaient 48,6 des entreprises, les 12 communes de l'Espace Sud créaient 31,7% alors que les 18 communes de Cap Nord ne créaient que 19.2% des entreprises.

⁴ Les derniers chiffres disponibles sur l'Observatoire Territorial de l'ADUAM datent de 2013

Création d'établissements en 2013,



Source : Aduam, 2013

C'est encore dans ces zones que le déclin démographique se fait le plus ressentir. La Martinique a perdu en moyenne 3,1% de ses habitants quand Cap Nord en perdait 4,8%, sur la période 2008-2011.

...de plus en plus prise en compte par les relais territoriaux

Cette situation est cependant est de plus en plus prise en compte par les communautés d'agglomération, en lien avec les Missions Locales et par le biais des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ces institutions ont fait du développement économique et de l'insertion des populations fragilisées un axe majeur de leur politique. Avec une implication notamment pour la promotion économique du territoire et le développement de l'entrepreneuriat, elles se positionnent comme des relais pour participer à l'amélioration de l'attractivité et à la réduction des inégalités sur leur territoire respectif.

1.2.3 Une transformation économique inachevée et qui connaît une fracture depuis 2008

La Martinique a connu des mutations considérables....

La Martinique est passée d'une société essentiellement agricole dans les années 1960 (l'agriculture représentait 30% du PIB dans les années 1960), à une société tertiaire (portée à 84% par les services en 2015).

Cette profonde mutation, a été notamment soutenue par un investissement public conséquent dans les grands chantiers (Port, Aéroport, infrastructures routières, équipement scolaires et sanitaires), et par une défiscalisation qui a dopé la commande privée dans l'hôtellerie, l'environnement (traitement des déchets, gestion de l'eau...), les Technologies de l'Information et de la Communication (tic), les services aux entreprises et à la personne...

....qui ont généré des productions peu structurantes et de faible niveau de compétitivité....

Intégrée au marché européen, la Martinique a profité de mesures dérogatoires qui ont favorisé le maintien, sur ce marché, de productions primaires ne répondant pas forcément aux exigences de compétitivité.

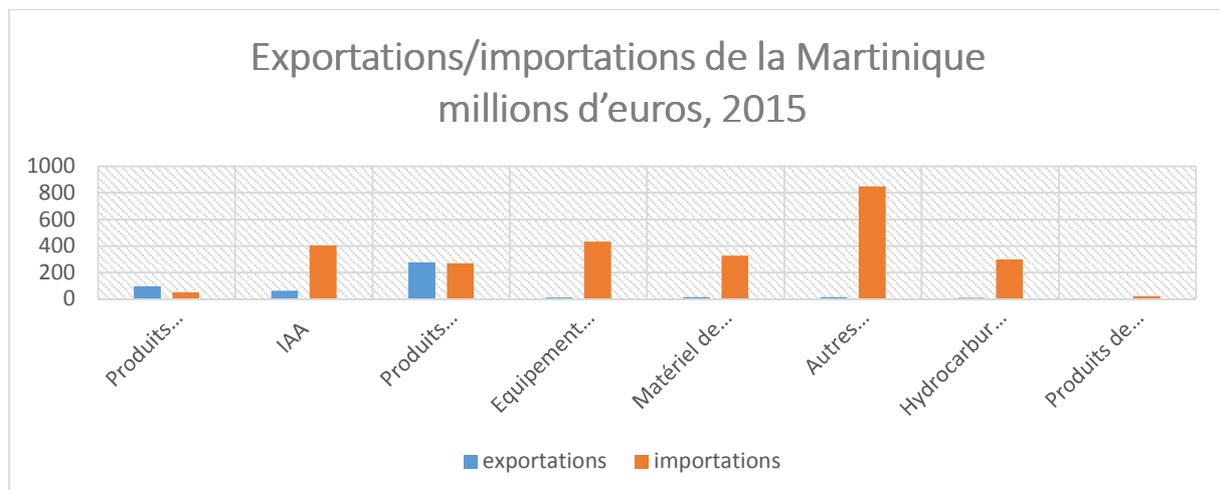
En 2015, la Martinique présente encore la caractéristique d'une économie dominée par la production d'un seul produit primaire exporté à l'état brut. La banane compte pour 46% des exportations.

La canne à sucre, seul produit qui bénéficie d'une bonne intégration (canne-sucre-rhum), compte pour près de 29,2% des exportations

A côté de ses deux productions majeures, se sont juxtaposées de nombreuses petites productions portées par de Très Petites Entreprises (80% du tissu économique) produisant majoritairement biens et services produits à partir de biens importés.

Mais ces activités bénéficiant peu, du fait de la distance, des effets normalement induits par l'intégration au marché européen, se sont développées elles aussi dans des conditions de faible compétitivité.

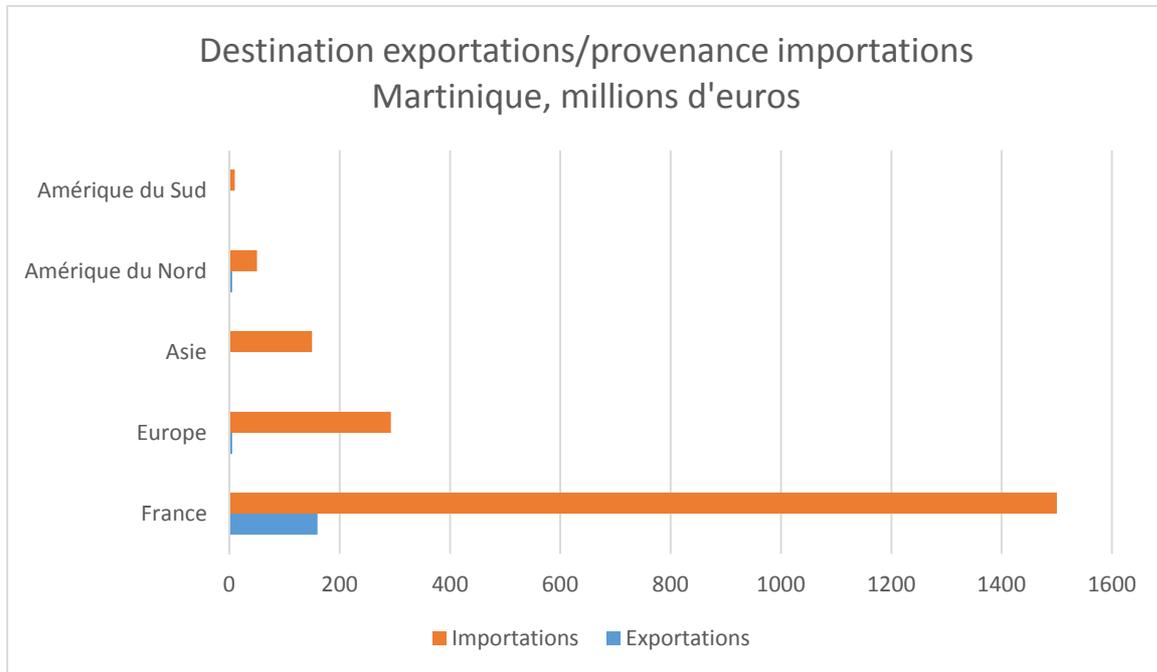
Cette organisation dichotomique fait que les exportations à faible valeur ajoutée et peu compétitives ne couvrent que 26 % (France 95%) du large éventail d'importations de biens et de services que le marché interne peut difficilement concurrencer.



Iedom, Rapport 2015

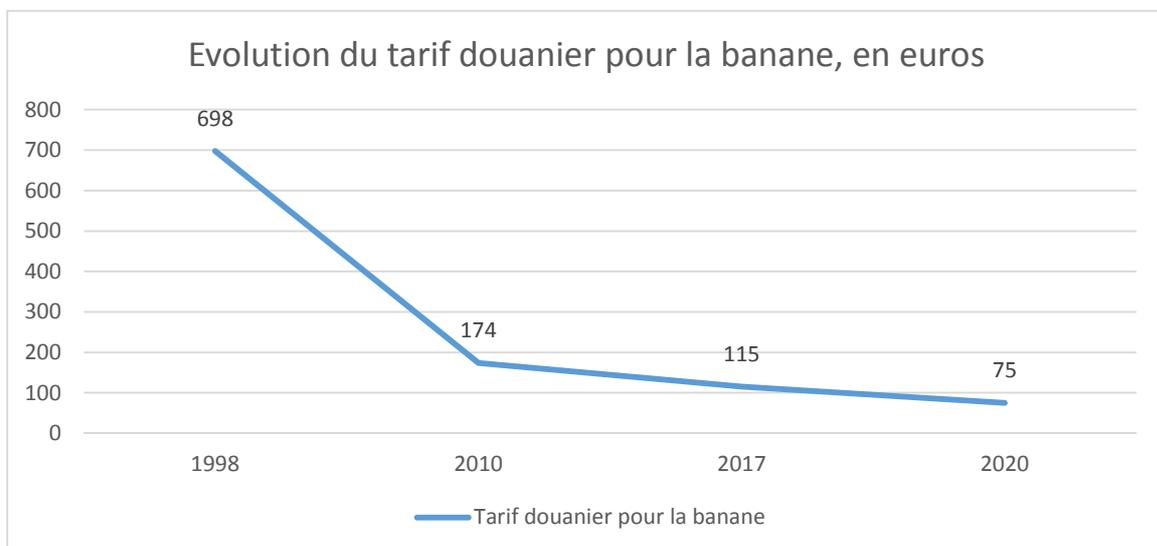
...qui expliquent un déficit commercial structurel qui s'est doublé d'un déficit écologique

Cette situation fait que la Martinique exporte tout ce qu'elle produit et importe tout ce qu'elle consomme, ce qui crée un déficit économique et un déficit écologique structurel.



De nouvelles règles imposées de l'organisation du commerce international imposent de nouveaux modes de produire dans des conditions non encore optimales...

Dans ce contexte où la structuration économique est inachevée, la Martinique doit faire à de nouvelles logiques commerciales, avec une baisse tendancielle des protections jusque-là acquises.



Source : diverses sources INSEE, IEDOM 2015

Elle doit en même temps financer de front équipements de base structurants et innovation numérique et technologique, économie de la connaissance alors même que les conditions favorables pour accompagner cet objectif ne sont pas réunies.

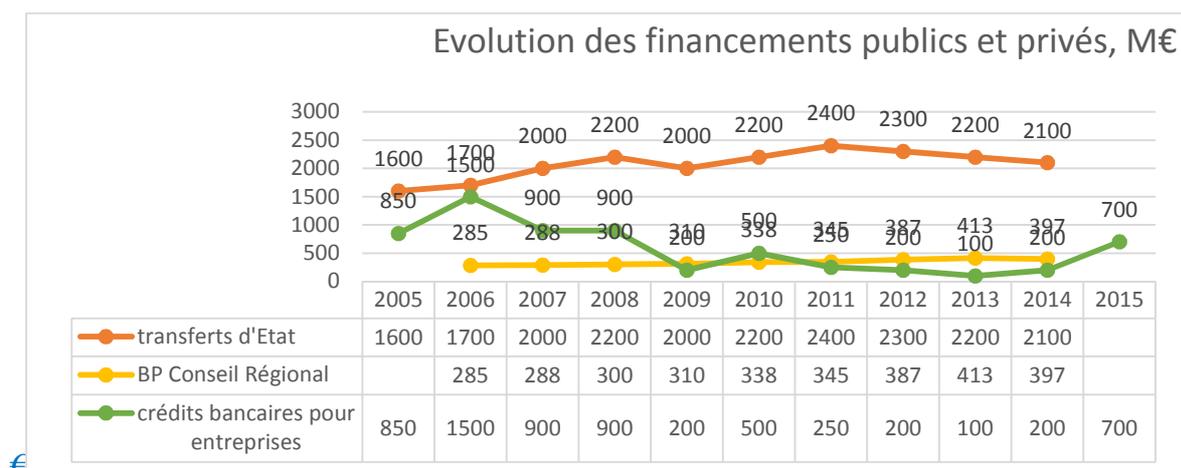
Les Technologies de l'Information et de la Communication en plein essor, bénéficient progressivement d'une bonne appropriation par les acteurs privés et publics.

Cependant la recherche- développement, en l'absence globale d'une politique d'anticipation se caractérise par une politique au « coup par coup ». Elle répond aux orientations stratégiques de centres de recherches, en rupture avec les réalités du pays, quand bien même des efforts pour inverser cette tendance sont réalisés. Cette situation se traduit par le développement d'un système fragmenté, où Université, organismes de recherches, centres techniques et entreprises cohabitent en entretenant des relations occasionnelles, contexte peu propice pour une recherche valorisante et valorisée.

....et que les traditionnelles sources de financement public et privés se tarissent...

La réforme des fonds structurels 2014-2020 a confirmé les orientations déjà retenues par la stratégie de Lisbonne, en renforçant le fléchage des priorités définis au niveau européen et national. Cette concentration thématique induit un moindre engagement de l'Union Européenne sur les équipements d'une part (60% des dotations devant nécessairement être affectés aux éléments liés à la compétitivité).

Dans le même temps, les transferts globaux de l'Etat qui avaient connu une légère hausse depuis 2005, diminuent depuis 2011, tandis que financements des collectivités locales se tassent et que les financements bancaires liés à l'investissement des entreprises ont connu une nette tendance à la baisse depuis 2007.

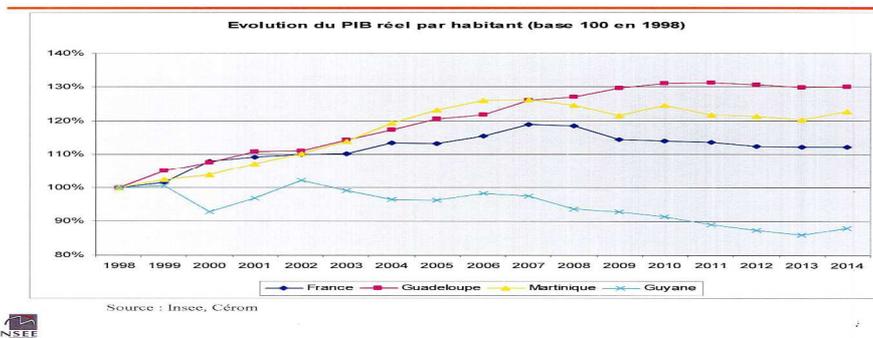


Sources : Calcul DME, données INSEE, IEDOM

....cette tendance expliquant la fracture économique depuis une décennie.

Le produit intérieur brut, qui avait augmenté en moyenne d'un peu plus de 3% par an (hors inflation) entre 1994 et 2007, ne croît plus qu'au rythme de 1% en moyenne depuis le début de la décennie 2010.

Le PIB réel par Martiniquais a cessé sa progression depuis 2007



1.2.4 Un pays en mutation écologique

Les menaces environnementales et les diverses formes de pollutions sont démultipliées dans les pays insulaires de petite dimension comme la Martinique.

La menace sur le foncier...

En dépit des faibles perspectives de croissance démographique, l'urbanisation croissante remet en question les équilibres nécessaires entre activités économiques, besoins en logement, espaces agricoles et naturels, sur un territoire déjà réduit et fragilisé.

...et sur les écosystèmes

Les pressions importantes sur les masses d'eau, terrestres et côtières, provenant des rejets industriels, agricoles ou domestiques s'exercent tant les activités agricoles que maritimes.

Les espaces naturels du littoral en régression constante du fait de l'urbanisation ou encore affectés par les pollutions, bien qu'abritant une forte activité économique (pêche, tourisme...), sont ainsi menacés.

Près 10% des milieux humides dans les mangroves ont disparu depuis 40 ans. Plus généralement, les récifs coralliens ont régressé depuis cinquante ans d'environ 50 à 80% sur la côte caraïbe, les récifs de la côte atlantique accusent également un taux de dégradation de 20 à 40%, accentuant la mise en difficulté de la pêche.

...sont néanmoins prises en compte avec des techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement

Une prise de conscience collective conduit à remplacer les systèmes de culture polluants par des systèmes de production écologiques, ces nouvelles techniques innovatrices permettant à la fois d'améliorer les rendements tout en réduisant fortement l'emploi des phytosanitaires.

Cette tendance est marquée pour la banane, avec un modèle de développement agro-écologique qui a permis de réduire de 70% les pesticides utilisés en bananeraies. De même, avec des initiatives telles que le plan régional "enseigner à produire autrement", l'Enseignement Agricole transmet les moyens de faire évoluer les pratiques professionnelles et des savoirs vers de modèles de productions agro-écologiques.

...et avec des outils pour protéger la ressource halieutique, la qualité des eaux et des écosystèmes marins

Face à la dégradation de la ressource sur les zones côtières, le Comité Régional des Pêches Maritimes et d'Elevages marins a créé quatre cantonnements visant au maintien durable de l'activité de la ressource halieutique. Dans ces zones, toute forme de prélèvements est interdite aux pêcheurs de loisirs comme aux pêcheurs professionnels.

D'autres actions sont menées pour sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime, afin de contribuer à une plus grande connaissance du patrimoine naturel (embouchures de rivières, mangroves, herbiers, récifs).

Ces initiatives devraient être confortées dans le cadre du Parc Naturel Marin.

Conclusion : la nécessité de tendre vers un nouveau modèle.

La Martinique se caractérise par des fractures qui sont renforcées dans un contexte international en constante mutation.

Une fracture sociale avec de profondes inégalités de revenus aggravées, dans un contexte de vieillissement, par une marginalisation croissante d'une frange de la jeunesse alors qu'une autre partie qualifiée émigre. Cette situation ampute la Martinique de ses principales forces vives.

Une fracture territoriale, car c'est dans les régions que l'on trouve les plus forts taux de désocialisation que l'on rencontre le moins de dynamisme économique.

Une fracture économique, avec une structuration économique inachevée. La Martinique est spécialisée dans la production de biens primaires se maintenant sur le marché européen grâce à des mesures dérogatoires. Dans le même temps se sont juxtaposées nombreuses activités de biens et services, qui profitant peu, du fait de la distance, des bénéfices de l'intégration à un grand marché, répondent peu, elles aussi, aux critères de compétitivité.

Une fracture écologique, la Martinique exportant et important de loin la quasi-totalité des biens et services.

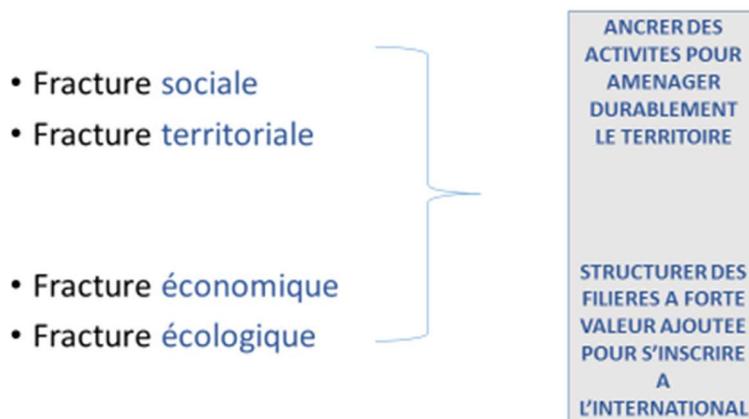
La Martinique se trouve donc face à un double défi : **trouver une réponse à la fracture sociale et territoriale qui alimente le cercle vicieux de la pauvreté** (pauvreté-illettrisme-exclusion et absence de développement économique-pauvreté), tout en se donnant **les moyens de mieux organiser son appareil de production pour réduire la fracture économique, synonyme de fracture écologique.**

La construction d'un nouveau modèle impose, en même temps, de trouver des outils pour **ancrer des activités sur le territoire, tout** en favorisant à partir de la valorisation sur place des richesses naturelles l'émergence de filières à haute valeur ajoutée, **pour mieux s'inscrire à l'international**

II LA NECESSAIRE RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION

Le nouveau modèle de développement doit donc se construire autour de deux logiques : l'ancrage durable des productions sur le territoire et l'inscription à l'international.

Les deux logiques du nouveau modèle de développement



Rappelons que ce nouveau modèle doit se développer dans un nouveau contexte international caractérisé par, outre les nouvelles logiques de financement, les nouvelles façons produire et de consommer, les nouvelles modalités d'organisation du travail, de nouvelles règles commerciales qui impacteront nécessairement l'actuel mode d'investir en Martinique.

Le nouveau modèle doit donc intégrer la nouvelle organisation du commerce international qui remet en cause les anciens schémas dérogatoires. Ce contexte, en rupture complète avec l'ancien système où la Martinique bénéficiait de protections, avait permis le maintien de ses productions, peu compétitives, sur le marché européen. Aujourd'hui, la libéralisation du marché mondial désormais marqué par la suppression progressive de ces protections, oblige à produire biens et services compétitifs.

L'obligation de compétitivité se fait cependant dans un contexte où les modes de consommer, telles que la quête de bien-être, de l'authenticité, de la qualité, ouvrent des perspectives de **positionnement qualitatif** sur le marché mondial.

Pour mettre à profit cette opportunité, la Martinique devra décliner une stratégie **d'inscription à l'international** à partir d'une **carte d'identité**, une différenciation forte, qui en même temps qu'elle la caractérise en interne, lui donne une lisibilité sur l'échiquier international.

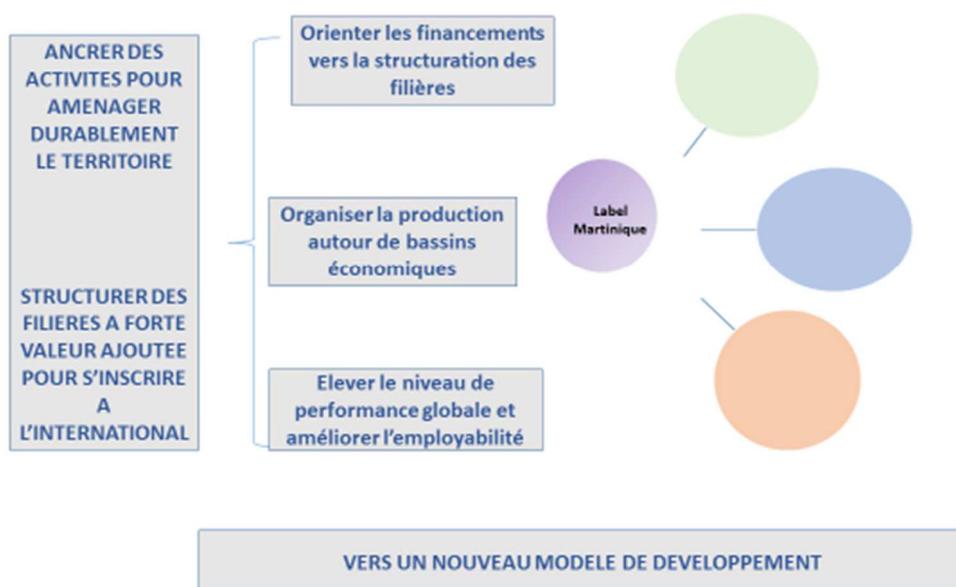
Le **patrimoine naturel et environnemental** (Terre, Mer, Environnement) avec ses développements possibles dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche ; ses potentialités en termes de valorisation agro-alimentaire et halieutique, agro-environnementale, énergétique ; le patrimoine bâti et architectural, l'authenticité socio-culturelle et ses déclinaisons possibles en

matière touristique (gastronomie, plaisance, croisière, agritourisme...) se sont imposés à la fois comme **valeur de différenciation et de diversification**.

L'exigence est donc, tenant compte de ces éléments, tout en évitant les ruptures, de trouver les nécessaires équilibres pour accompagner la transition et passer progressivement :

- d'un modèle tiré par la production de biens primaires et services et prioritairement financé par des leviers publics à un modèle où les financements publics contribuent de manière plus efficace à lever des fonds privés pour faire émerger des **filières à haute valeur ajoutée** articulées autour de l'exploitation, sur place, du patrimoine, et favorisant à terme une meilleure **cohésion économique**.
- d'un modèle centré sur l'Agglomération Centre vers un modèle organisé autour de **bassins de production**, synonyme de **cohésion territoriale**.
- d'un modèle où la répartition des richesses est inégalement répartie et où la population active est amputée d'une partie importante de ses forces vives à un modèle s'appuyant sur la participation optimale de toutes les strates de la population et sur une répartition plus équilibrée des rémunérations, synonyme de **cohésion sociale**.

L'enjeu est donc, 1) d'identifier de nouveaux leviers de financement pour favoriser **l'émergence de nouvelles filières** 2) d'innover dans **l'organisation territoriale de la production** pour assurer une certaine attractivité territoriale, 3) d'améliorer **la performance globale et l'employabilité des acteurs** pour tendre vers une répartition plus équitable des rémunérations.



II.1 Il s'agira donc d'abord de trouver un équilibre pour passer d'un modèle principalement dopé par les pouvoirs publics, de **METTRE EN PLACE UNE INGENIERIE FINANCIERE INNOVANTE** pour faire des financements publics un levier plus efficace de nouvelles formes d'investissement privé.

L'enjeu consiste à être plus lisible sur le marché interne comme à l'international et attirer des investisseurs sur des filières correspondant aux nouvelles logiques de production et de consommation tout en veillant à encourager des modes d'investir qui intègrent les dynamiques sociétales et environnementales souhaitées.

II.1.1. L'exigence première consistera à **améliorer l'efficacité des financements publics**

Le dispositif de soutien aux entreprises se caractérise par une large palette d'outils qui cohabitent, se chevauchent, voire se neutralisent. Il y a donc en tout premier lieu, matière à **évaluer les dispositifs existants** pour, en fonction des nouvelles orientations, élaborer des outils plus efficaces pour accompagner les nouvelles orientations arrêtées.

Un **nouveau système d'accompagnement** des entreprises sera désormais nourri par des **appels à projets** pour sortir de la seule logique au « fil de l'eau », et mieux identifier les projets en cohérence avec la stratégie.

Toujours pour gagner en lisibilité, **un réseau d'accompagnateurs publics**, s'appuyant à des cabinets labellisés, et dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les EPCI et les chambres consulaires, sera adossé à une **Conférence de co-financeurs** permettra de veiller à l'adhérence des projets avec les nouvelles dynamiques ambitionnées.

Des outils individuels continueront à être prodigués pour accompagner l'entreprise tout au long de sa vie, **de la création à la transmission en passant par l'anticipation des difficultés, le développement ou l'ouverture à l'international.**

Mais **l'accompagnement de la performance globale de l'entreprise**, c'est-à-dire à la prise en compte simultanée de toutes les facettes de l'entreprise (investissement, organisation managériale, approche environnementale...) sera priorisé.

La vraie rupture dans le nouvel écosystème d'accompagnement sera portée par la place désormais accordée aux outils collectifs ou collaboratifs tels que les aides aux **grappes** d'entreprises, aux **pépinières thématiques**, au groupements d'entreprises.

Cette dynamique sera confortée par **les pôles d'innovation**. Outils assurant la mise en synergie, dans le cadre de filières identifiées, des acteurs du monde de l'entreprise, du monde de la recherche-innovation et de l'Université, ces « clusters » ont vocation à assurer, plus aisément, le transfert de travaux de recherche vers les entreprises.

Associés à des dispositifs spécifiques pour accompagner tout **le parcours de l'innovation** (études de faisabilité, développement, mise en marché...), ces **pôles d'innovation** devraient permettre d'impulser les partenariats pour la recherche de financements et être les véritables **catalyseurs** pour l'émergence de projets collaboratifs et structurants pour les filières concernées.

Ils jetteront par ailleurs les bases d'une nouvelle dynamique « **d'innovation ouverte** » pour inciter les entreprises à rechercher, en dehors de leur propre sphère, des moyens permettant d'accroître l'efficacité de leurs processus d'innovation, allant jusqu'à engager des collaborations même avec des « concurrents ».

II.1.2 Une attention particulière sera accordée, dans cette nouvelle organisation, à l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire.

Alors que l'on assiste à la baisse tendancielle des financements classiques, un nouveau mode d'entreprendre gagne du terrain. Basé sur des principes de solidarité et d'utilité sociale, et porté par des valeurs éthiques propres visant prioritairement au réinvestissement des bénéfices pour assurer des emplois durables et non délocalisables, il correspond bien aux dynamiques économiques et sociétales souhaitées.

Ce mode d'entreprendre qui permet d'expérimenter de nouvelles formes d'investissement s'est surtout développé aujourd'hui dans le domaine de l'action sociale ou de préservation de l'environnement.

La nouveauté consistera désormais à appuyer la structuration des **filières classiques** (action sociale, lutte contre les exclusions, éducation à la citoyenneté...), mais aussi **les filières innovantes** en matière de préservation et renforcement de la cohésion territoriale, de développement durable dans toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale et participative), de transition énergétique ou de solidarité internationale.

C'est ainsi qu'en même temps que des dispositifs de financement (**SCOOP, SCIC...**), pour renforcer **la fonction économique des établissements sociaux**, des outils financiers devraient aider à **la mutualisation des moyens et des compétences**.

De même, on favorisera **la consolidation ou l'émergence des Pactes Territoriaux de Développement Economique** pour accompagner les logiques de coopération entre acteurs publics, organisations socio-professionnelles, acteurs économiques, autour de filières dédiées.

II.1.3 Il faudra également **déployer une stratégie de conquête à l'international** et trouver des nouveaux leviers pour, à partir d'**activités pivots** traditionnelles (agriculture, pêche-aquaculture...), arrivées à maturité, financer **des activités innovantes à forte valeur ajoutée** (agro-transformation, énergie marine, sécurité marine, biotechnologie, tourisme de santé, tourisme d'affaires...) et assurer dans le même temps une meilleure structuration économique.

Si l'on veut tendre vers ce nouveau positionnement, il est indispensable de créer **un environnement plus attractif à destination des investisseurs privés**. En partenariat avec les structures financières de la place (AFD, CDC, BPI...) un outil de capital développement servira de levier aux fonds privés internationaux.

Ces fonds pourront être mobilisés dans le cadre d'**appels à projets à l'international**, qui sur la base d'**un guide d'investissements** donneront une meilleure visibilité aux potentiels investisseurs.

Toutes ces actions ont vocation à intégrer **la stratégie de conquête commerciale** qui sera menée par le **Comité Régional Stratégique de Promotion**. Cet outil partenarial assurera une promotion

positive de la Martinique, et s'appuiera sur le label « Martinique », identifiant en interne le produit et service martiniquais, et reconnu au niveau international

Progressivement, cette nouvelle ingénierie financière permettra de mieux orienter fonds publics et fonds privés vers une meilleure structuration en filières.

II.2. Le deuxième enjeu est d'INNOVER DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA PRODUCTION pour passer d'un modèle basé sur la concentration économique à un modèle porté par une diversification économique adossé au territoire et s'appuyant sur les richesses patrimoniales.

Il s'agit en tenant compte de la petite taille des entreprises, de tendre vers la mutualisation des expertises et des compétences, d'encourager le fonctionnement collaboratif, l'objectif étant tout en rationalisant les coûts, de réorganiser spatialement la production et créer de nouvelles zones de production, de nouveaux bassins économiques.

II.2.1 Il faut pour ce faire, **intégrer systématiquement la donnée numérique** pour faire émerger de nouvelles organisations, de nouveaux modèles d'affaires, des nouveaux modes de conception et de commercialisation, en accompagnant la **transformation numérique des entreprises**.

Un fond spécialisé d'amorçage et de croissance pour accompagner les entreprises numériques dans leur parcours ainsi que des actions collectives pour les associations d'entreprises numériques (Tiers-lieux d'incubation, mutualisation de moyens...), l'accompagnement des évolutions de formes de travail sont autant d'actions qui devraient faciliter cette transformation, ouvrant ainsi la porte aux entreprises à une meilleure organisation managériale, commerciale et à terme un meilleur positionnement à l'international.

L'aménagement numérique des territoires associée à la **Plateforme territoriale Open Data** qui mettra à disposition les données produites par l'ensemble de la puissance publique, font partie des outils identifiés pour accompagner cet objectif.

Ces outils devraient permettre, en plus de favoriser l'éclosion de nouvelles **entreprises du Futur**, d'assurer progressivement le développement de quartiers numériques, de communes ou d'agglomérations Intelligentes.

II.2.2 Parallèlement, sera conduite **une dynamique du changement par l'innovation**, notamment en accompagnant les innovations managériales, en soutenant les efforts d'innovation entrepreneuriale à forte valeur ajoutée, et en aidant à la maturation technologique et économique des démarches d'innovation.

L'objectif final est de favoriser l'éclosion et la mise en œuvre de projets innovants collaboratifs.

Différentes modalités d'intervention sont prévus pour accompagner le **parcours des entreprises** depuis les études de faisabilité jusqu'à la structuration par grappes.

Mais le rôle primordial sera joué par **les pôles d'innovation**, véritable fédérateur des acteurs du monde de l'entreprise, du monde de la recherche-innovation et de l'Université, facilitateur des transferts de travaux de recherche vers les entreprises, et catalyseur pour la recherche de financements pour l'émergence de projets collaboratifs et structurants.

II.2.3 Le numérique et l'innovation constitueront de vrais **accélérateurs de développement pour la requalification des Zones d'Activités Economiques en Bassins Economiques.**,

Anciennes et dégradées pour la plupart, ces zones sont handicapées par des implantations d'activité en inadéquation avec les besoins du territoire.

La requalification devrait permettre de créer un environnement qui assure l'ancrage des activités compétitives dans des thématiques classiques comme l'agro-alimentaire ou l'artisanat, mais aussi dans des thématiques d'avenir comme **l'énergie, les risques, la sylver-économie, l'économie de la mer...**

Sur la base de l'actualisation de l'étude diagnostic des ZAE publiques et la mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises, un programme de requalification des zones sera envisagé, en fonction des spécialisations ou re-spécialisations identifiées.

Les **IPHE**, (Incubateurs, Pépinières, Hôtels d'entreprises) présentes ou à venir, pourraient préparer un vivier d'entreprises souhaitant s'installer à terme dans ces zones.

II.2.4 Dans le même temps, le développement **d'activités et des services de proximité pour redynamiser les centres bourgs ruraux** sera encouragé.

Il importe en effet de contrer les retours inverses du développement des zones d'activité sur les centres – bourg des communes, déjà en perte de vitalité. Les bourgs, espaces de vie et d'animation ont en effet un rôle central à jouer au regard des problématiques liées au vieillissement de la population et de la marginalisation des jeunes.

Des actions plus spécifiques seront menées sur les territoires en difficulté qui témoignent d'une faible attractivité pour les entreprises. Que ce soit dans le mode d'accompagnement ou dans des dispositifs plus dédiés, l'objectif sera d'accompagner à la redynamisation économique, notamment dans les bourgs ruraux.

L'ensemble de ces innovations territoriales devrait permettre à terme d'ancrer des activités dopées par le numérique et l'innovation et dans le cadre de mutualisations dans des bourgs redynamisés et des ZAE requalifiées. Plus rentables et plus compétitives, elles devraient assurer un meilleur positionnement sur le marché interne et une meilleure lisibilité à l'international.

II.3. Le troisième enjeu concerne l'ELEVATION DU NIVEAU GLOBAL DE PERFORMANCE DES ACTEURS pour mettre en œuvre des politiques permettant de tenir compte du triple défi démographique (vieillesse des chefs d'entreprise, éloignement d'une frange importante de la jeunesse du marché du travail, et émigration des jeunes qualifiés) en visant à terme une meilleure intégration de toutes les forces vives. L'objectif est de mobiliser de manière optimale le capital humain et d'offrir à chacun les moyens de trouver un emploi correspondant à ses connaissances, ses qualifications, ses talents, et donc de tendre à terme vers une meilleure répartition des rémunérations.

Le parti pris est d'améliorer l'efficacité des nombreux outils déjà mis en œuvre par les différents acteurs outils pour améliorer l'employabilité des populations.

Employabilité s'entend ici comme l'aptitude de chacun à trouver un emploi, mais aussi à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de sa vie professionnelle.

Dans un monde en constante mutation, où les formes d'organisation de travail évoluent avec les modes de production, ce concept qui concerne ici qualifiés et moins qualifiés, met l'accent sur la nécessaire évolution des qualifications et des formations à systématiser en lien avec l'évolution des métiers.

Il suppose anticipation, prise en compte des qualifications, mais aussi des talents et des compétences.

II.3.1 Le premier enjeu sera **de conforter les dispositifs classiques pour améliorer l'employabilité globale**.

La faible anticipation de l'évolution des secteurs, la faible appréciation du marché international expliquent en partie pourquoi le chômage touche qualifiés et moins qualifiés.

Lors de l'élaboration des cartes de formations secondaires et universitaires et des formations tout au long de la vie, la collaboration déjà effective entre monde de l'Education, de la Formation, des entreprises et des administrations publiques, sera amplifiée. Elle permettra d'assurer une meilleure prise en compte des évolutions futures envisagées par ceux qui créent l'emploi.

Les données recueillies nourriront les outils spécifiques tels que les Contrat D'Etudes Prospectives, (CEP) ou la Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT), aujourd'hui sous-utilisés.

Cela permettra de faire évoluer le panel des formations en fonction des évolutions des métiers, assurant ainsi une meilleure employabilité de tous.

II.3.2 Mais l'orientation majeure retenue est de mobiliser simultanément les différents acteurs, autour d'une **Plateforme pour l'emploi**.

Aujourd'hui les acteurs de l'Education (Education Nationale, Familles, Associations), les acteurs de l'Emploi (Pôle Emploi, Organismes de formation, AGEFMA, LADOM), les acteurs économiques (Entreprises sociales et entreprises commerciales), les acteurs de l'accompagnement (accompagnement social, accompagnement de l'entreprise) fonctionnent de

manière non concertée non seulement dans leurs cercles respectifs, mais ont développé peu de relations entre cercles. Cela crée chevauchement, inefficience, voire neutralisation.

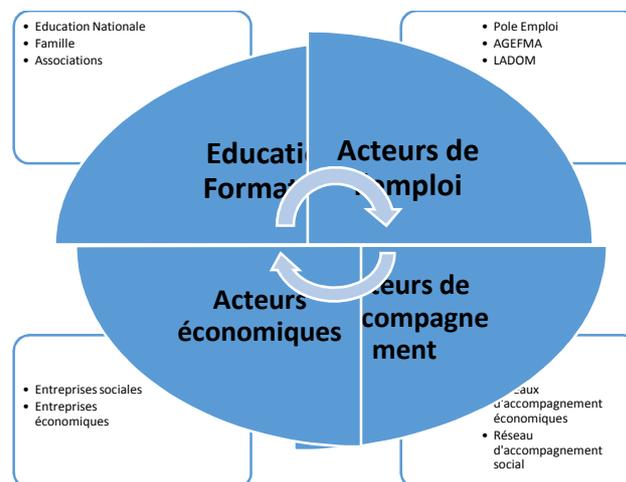
La volonté est de créer **une Plateforme pour l'Emploi**, avec pour objectif le renforcement de la connaissance sur les missions respectives, le mélange des compétences, l'optimisation des ressources, le transfert de données, et in fine, l'optimisation collective des outils jusque-là mis en œuvre de manière séparée.

Cette plateforme sera adossée à un **dispositif de veille** couvrant la veille sociétale pour renseigner sur les évolutions des mœurs, des mentalités, des comportements qui pourraient affecter les types d'emploi et les formations. La veille sera également technologique, pour mieux évaluer les opportunités de formation et d'emploi en perspective à envisager.

Elle intégrera nécessairement la problématique de **la migration et de la mobilité**, notamment **des jeunes diplômés**.

Compte tenu des menaces annoncées en termes de déséquilibre démographique à l'horizon 2030, il importe en effet d'identifier les outils permettant de garantir le rééquilibrage de la structure par âge. La Plateforme, en réseau avec le site « **Diaspora Martinique** » permettra d'identifier les martiniquais installés à l'étranger et candidats au retour et ayant des compétences sur les métiers identifiés comme en tensions et non pourvus à l'horizon 2025-2030.

Cette Plateforme assurera donc aussi bien une bonne appréhension des évolutions internationales qu'une meilleure identification, par l'international, des données du marché martiniquais de l'emploi, de l'offre de formation, des besoins des entreprises. Elle constituera de ce fait **un véritable outil de communication pour la politique de l'emploi**.



II.3.3 Elle permettra de mettre en place des outils dédiés pour **améliorer l'employabilité des publics en insertion et des jeunes éloignés des marchés de l'emploi**

Les initiatives *classiques* des *acteurs de l'éducation et de la formation* (Education Nationale, Familles, accompagnateurs sociaux...).pour accompagner, les publics en difficulté en développant des offres spécifiques de mise à niveau, renforcer l'acquisition des savoirs et des compétences de base ...seront multipliées. Ces actions devront privilégier les supports numériques et pourront mettre à profit l'expérience des séniors.

Mais l'innovation résidera dans la mise en place pour les publics fragilisés, des outils spécifiques dans le cadre de *partenariats entre les entreprises économiques et les entreprises sociales* et en créant un meilleur maillage entre *réseaux d'accompagnement pour acteurs sociaux et réseaux d'accompagnement pour acteurs économiques*.

Trop souvent ces deux mondes fonctionnent de manière séparée, enfermant les publics fragilisés dans un cercle vicieux de l'insertion-faible qualification-insertion.

Désormais, la notion d'employabilité qui intègre les concepts d'évolution, de compétences, de talents ouvrent la porte à des actions de développement des capacités, développement des aptitudes.

Aussi, en même temps qu'ils ouvrent aux *entreprises sociales, aux structures associatives* de nouvelles opportunités pour réaliser leur mission, ces partenariats, peuvent être déterminants pour les publics fragilisés concernés, quant à l'impact sur la réduction des inégalités d'accès à l'emploi.

L'expérience a en effet démontré que l'immersion dans des situations réelles de travail constitue un puissant vecteur de levée de freins à l'emploi.

Les *entreprises commerciales* y trouveront également un bénéfice en se rapprochant des publics qu'elles n'ont pas vocation à naturellement rencontrer : jeunes non qualifiés offrant potentiel dans les métiers traditionnels comme dans les métiers innovants ; acteurs culturels ou sportifs pouvant faire de leurs champs de compétences des leviers d'intégration, talents non encore reconnus ou assumés....

Seront ainsi déployés dans ce cadre des outils pour favoriser l'immersion des jeunes en entreprises, l'accompagnement des femmes chefs de famille monoparentales, le développement de démarches de socialisation par l'accès à la culture des personnes en difficulté....

En faisant de l'entreprise le premier lieu d'application des connaissances, le lieu où se déroule le passage de la connaissance à la mise en pratique, on déplace désormais le curseur insertion-formation-insertion vers un curseur insertion-formation-emploi.

Des mesures d'accompagnement spécifiques devront être négociées dans le cadre de l'évaluation et la reconfiguration des aides⁵ pour conforter l'entreprise dans son rôle en alternance et en apprentissage, avec notamment un statut spécifique pour le tutorat.

⁵ cf II.1.1 Efficacité des financements publics

De la même manière, l'articulation entre réseaux d'accompagnement, en créant une meilleure synergie entre les deux types de publics, permettra, de manière plus systématique, de faire évoluer les projets d'insertion vers des projets d'entreprise.

Ces différentes mesures ont vocation à créer une meilleure complémentarité entre insertion et développement économique et à rapprocher le public en insertion du marché de l'emploi.

En conclusion, le nouveau modèle s'appuiera sur :

- des **innovations financières**, dans un contexte financier public contraint, qui tout en accompagnant l'essor de l'entrepreneuriat social, permettront d'identifier de nouveaux leviers de financement international pour **accompagner l'émergence et la structuration des filières**, gages de meilleure compétitivité.
- des **innovations territoriales** autour du **numérique et de l'innovation**, pour favoriser l'émergence **Bassins de Production** permettant d'accueillir des entreprises, dans un contexte de contrainte foncière, avec des logiques de mutualisation et de densification, synonyme de meilleure rentabilité.
- des **innovations sociales** pour **améliorer l'employabilité** et offrir à chacun et à chacune, la capacité de trouver un emploi correspondant à **ses talents, ses connaissances, ses qualifications**, signe de meilleure performance globale.



L'ensemble de ces innovations qui ciblent à la fois les Hommes, les Entreprises et le Territoire devraient permettre à terme de structurer l'appareil de production autour de filières réparties spatialement, offrant ainsi une panoplie plus large de métiers sur l'ensemble du territoire, et ayant donc vocation à une répartition plus équitable des rémunérations.

Ces filières organisées dans le cadre de bassins de production adossées à des pôles d'innovation relayés par un label garantiront une meilleure attractivité et une meilleure lisibilité à l'international.

Ce sont ces outils qui seront déclinés dans les différentes filières.

III VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION ECONOMIQUE ET TERRITORIALE DE LA PRODUCTION

Il faut rappeler que le nouveau modèle doit se construire dans un nouveau contexte international caractérisé par de nouvelles logiques qui bousculent les anciens schémas, et où les concepts de protection et de dérogation commerciales sont de plus en plus proscrits.

Dans ce contexte, les notions de qualité, de bien-être, d'authenticité, sont des données qui offrent à la Martinique l'opportunité de caractériser autrement son positionnement sur l'échiquier international.

C'est en ce sens que le **patrimoine naturel, bâti, immatériel et culturel** a été identifié comme **valeur de différenciation et de diversification**.

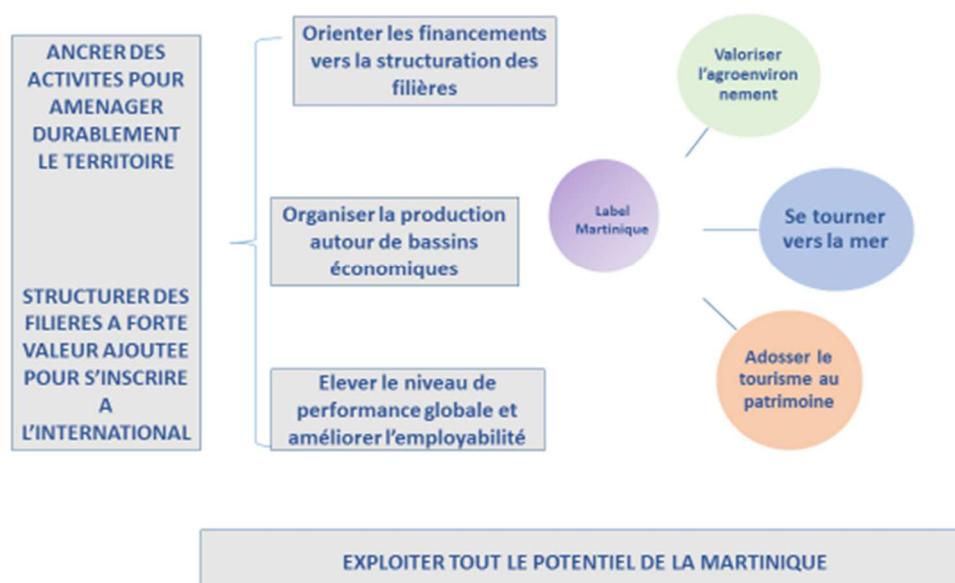
Ce nouveau modèle implique donc d'intégrer dans le nouveau modèle une **dimension protection et valorisation**. La singularité de la nouvelle démarche est en effet de considérer le **patrimoine naturel, bâti, immatériel et culturel** comme vecteur d'opportunités, pouvant constituer un véritable outil de valorisation et de diversification.

La place primordiale du patrimoine dans la déclinaison de la stratégie oblige en conséquence à une vigilance et une démarche permanente de protection.

C'est cette démarche de valorisation encadrée du patrimoine (décliné ici sous le vocable **environnement**), qui sous-tendra le nouveau modèle.

Cette dimension sera agrégée aux trois autres leviers déjà identifiés : la dimension filière, la dimension bassin de production, et la dimension emploi.

Ce sont ces quatre leviers qui, articulés simultanément, devraient permettre de mieux **exploiter tout le potentiel de la Martinique** en 1) s'adossant à l'agroenvironnement, 2) se tournant vers la mer ; 3) et en bâtissant un tourisme soutenu par le patrimoine naturel et culturel.

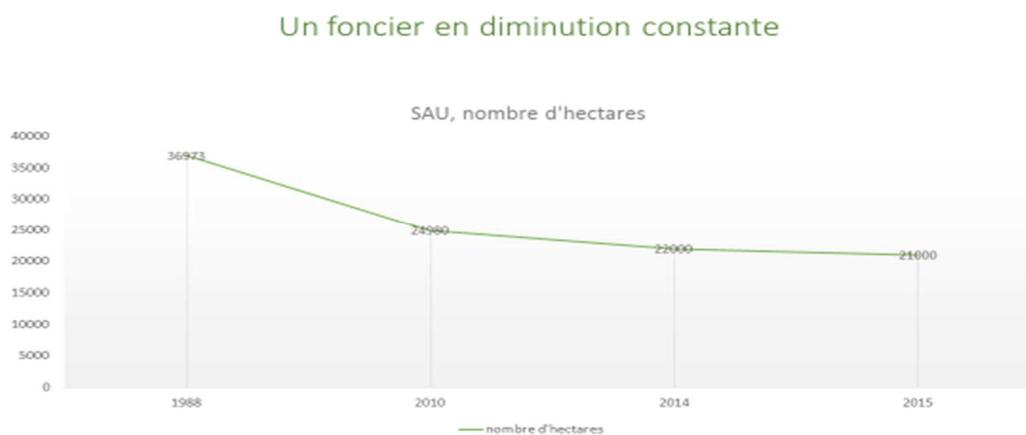


III.1 S'adosser à l'agroenvironnement

L'agriculture martiniquaise doit faire face un certain nombre de contraintes qui freinent sa progression. La faible attractivité du secteur, la déprise foncière constante, le défaut d'organisation et à une faible structuration des filières expliquent la crise que connaît le secteur depuis plusieurs décennies.

Une diminution sévère du foncier, et notamment des petites exploitations...

La Surface Agricole Utile (S.A.U) a diminué de 36% au cours des trois dernières décennies et ne couvre en 2015 que 21 698 ha contre près de 40 000 à la fin des années 1990.



Plus de 500 ha par an sortent de la destination agricole pour se convertir en grande partie en jachères. Cette situation concerne principalement les petites exploitations de moins de 5 ha. Plus nombreuses, (71% des exploitations font moins de 5 ha)⁶, ce sont celles qui sont le plus souvent abandonnées ou vouées à la construction. De fait, 2000 à 2010⁷, le nombre d'exploitations de moins de 5 ha a diminué alors que celui de plus de 10 ha augmentait (il passe à 36,4% contre 22% dix ans plus tôt).

⁶ Les structures de plus de 20 ha concernent 6,4% des exploitations et occupent 50 % de la S.A.U.

⁷ Les derniers comptes établis par l'INSEE date de 2010

Une faible organisation de la production

Part de la production en OP (tonnes, %), 2013

Produits	Quantité en OP	%
Ananas	548	98%
Banane créole	1114	21%
Légumes	10 957	42%
Tubercules et racines	2031	19%
Autres fruits	2449	63%
TOTAL	17 099	43%

Ainsi, alors que la part des organisations des producteurs (OP) dans la distribution de fruits et légumes frais et de vivrier est passée de 68% en 2011 à 43% en 2013, le taux d'approvisionnement sur le marché est passé de 47% en 2010 à 39,5% en 2012, à 38,5% en 2014.

En 2014, la part de l'igname produite en Organisation de Producteurs (OP) est 19%. Ce produit est, en dehors des pommes, le premier légume importé (1400 tonnes) après les oranges (4300 tonnes) et les carottes (1900 tonnes).

Quel que soit la filière (vivrière, maraichère, animale), le déficit de confiance dans les structures collectives est entretenu par leur faible capacité à offrir un soutien technique, organisationnel et financier aux exploitants agricoles.

Même dans le cadre de ces structures, le niveau de formation reste insuffisant, les outils de gestion collectifs sont presque inexistant, ceci se traduisant par des modes de gestions obsolètes et une incapacité corrélative à offrir en quantité et en qualité, des approvisionnements réguliers.

La part des productions intégrées à des organisations de producteurs (OP), réduite et en diminution, explique en grande partie, la forte pénétration des importations.

En effet, si la vente directe procure aux producteurs des recettes rapides, elle génère des efforts supplémentaires (conditionnement, transport...) pour des capacités d'écoulement réduites. L'exploitant agricole a dans ces conditions des difficultés à contenir les coûts et les prix.

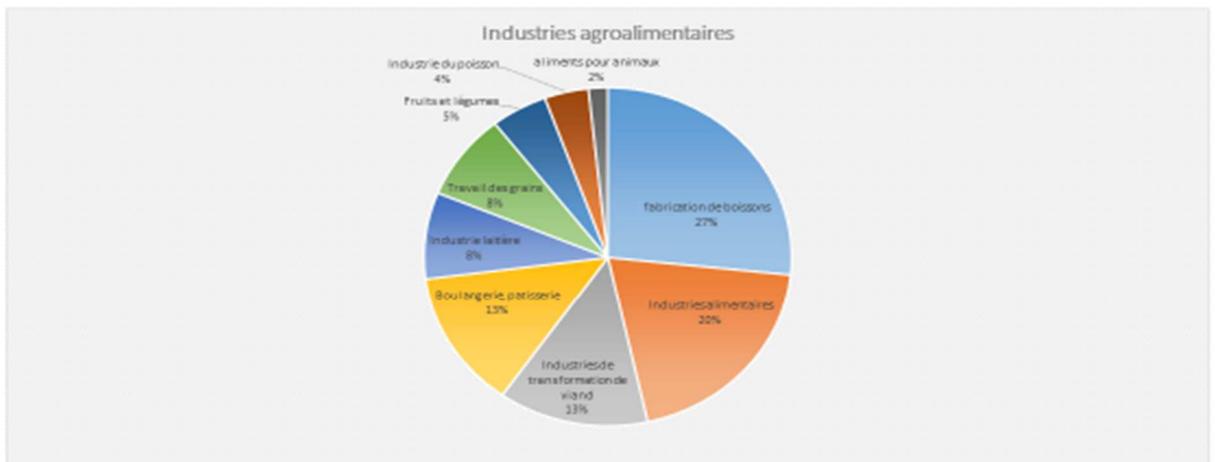
Une industrie agro-alimentaire dépendante de l'extérieur

L'agriculture martiniquaise a été pendant de longues années, vouée exclusivement à l'exportation passant, après le déclin du sucre à la fin des années 1960, de la filière ananas à celle de la banane. Les protections commerciales obtenues sur le marché européen, n'ont pas incité à la valorisation sur place de ces productions.

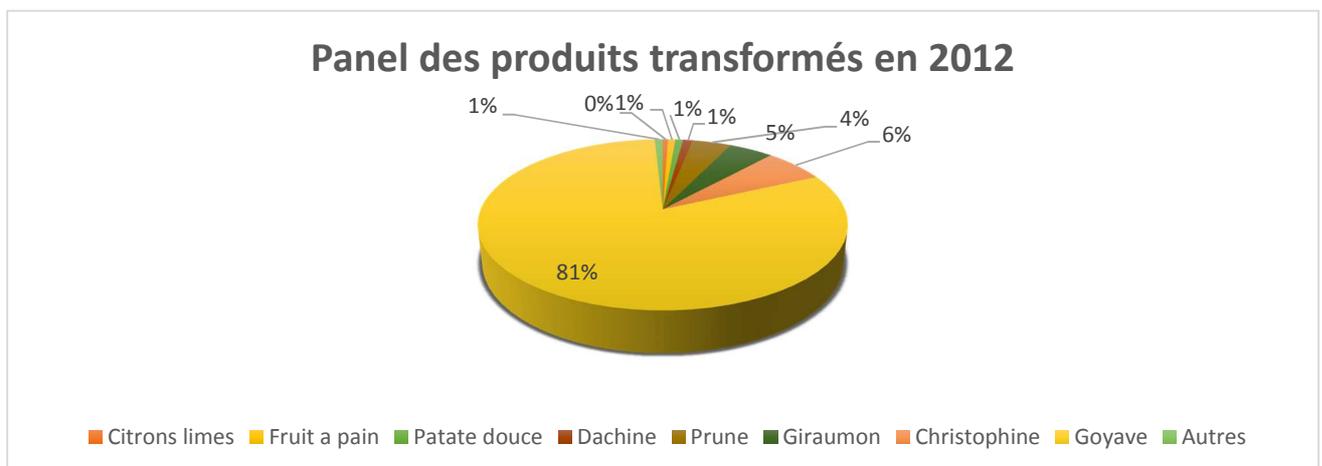
Seule la canne fortement intégrée autour de la filière canne-sucre-rhum bénéficie d'une valorisation complète, avec le rhum qui jouit d'un bon positionnement à la fois sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs.

La transformation de fruits et légumes ne compte que pour 5% de l'industrie agro-alimentaire, loin derrière la fabrication de boissons ou de produits alimentaires à partir de produits importés (23% et 17%). Les initiatives en matière de transformation plus élaborée de produits restent donc marginales.

Une industrie alimentaire fortement dépendante de l'extérieur



A l'exception de la goyave, qui profite d'une bonne intégration, depuis la production jusqu'à la transformation industrielle. Elle domine largement le marché de la transformation et a réussi à s'imposer face à l'importation de purée.



Un faible niveau de qualification

L'offre de formation est insuffisante quantitativement et qualitativement même s'il existe un dispositif dense de formation initiale (LEGTA, CFAA...) des exploitants et des salariés agricoles.

Le niveau de formation initiale des chefs d'exploitation ou co exploitants est globalement faible : en 2014, 9% ont fait des études de niveau supérieur ; 53% d'entre eux n'ont aucun diplôme.

Seulement 17,22% des exploitants ont une formation élémentaire et complète en agriculture. Pour autant, on observe un taux de recours à la formation continue très faible (pour les petits exploitants mais aussi les encadrants). Il en va de même pour la formation par alternance.

Malgré l'existence d'un réseau d'enseignement agricole public et privé, on déplore l'absence de lien entre les programmes développés et les besoins et problématiques de terrain. L'offre de formation est de plus encore peu ajustée aux objectifs des stratégies locales de développement économique

Les femmes constituent un public fragilisé : elles représentent seulement 11,7% de la population active dans l'agriculture en 2014. 41% des femmes chefs d'exploitation ou co exploitantes travaillent à moins de ¾ de temps complet, 45% n'ont aucun diplôme, et les trois quart n'ont suivi aucune formation agricole.

Le parti pris est donc désormais d'offrir une nouvelle forme d'organisation collective pour à la fois maîtriser les prix et résister à l'importation et s'engager dans une politique de valorisation. Cette politique sera accompagnée par un plan de formation en adéquation avec les nouveaux métiers induits par la nouvelle stratégie.

III.1.1 Il faut pour se faire prioritairement restituer à la terre sa dimension environnementale (entretien, aménagement de l'espace, préservation de la biodiversité...). Dans un contexte de diminution continue de la surface agricole et d'augmentation des terres en friches, il est indispensable de mettre en œuvre **une politique offensive de préservation du foncier agricole** par la création des **Zones d'Aménagement Protégées et Aménagées**. Cette politique devrait nécessairement s'accompagner d'opérations d'aménagement (désenclavement, irrigation, drainage,) pour tendre vers une meilleure rationalisation des exploitations.

Parallèlement, des initiatives seront multipliées pour **développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement**, et accompagner la tendance déjà en cours à utiliser des méthodes alternatives de production pour une agriculture raisonnée.

III.1.2 Une nouvelle forme d'organisation en **bassins de production** sera fortement encouragée. Il s'agit de répondre aux exigences de rentabilité des exploitations en encourageant les démarches de mutualisation des fonctions administratives et comptables, mais surtout de permettre aux producteurs de bénéficier d'espaces dédiés de proximité pour le stockage et le conditionnement

Des plateformes-relais, support d'une organisation collective, devraient permettre de fédérer la gestion de la main d'œuvre (groupements d'employeurs), de matériels, d'intrants et de faciliter la mise en place de Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA). Evitant par ailleurs les multiples déplacements aux petits exploitants, il correspond bien aux logiques environnementales souhaitées.

Sur ces plateformes, des outils seront mis à disposition pour permettre un accès plus direct aux informations, notamment sur la recherche-développement.

Dans cette optique, on renforcera l'organisation du **Service d'Expérimentations en Agro-écologie (SEA)** pour en faire un vrai **Pôle Territorial d'expérimentation dédié**, assurant un service de proximité aux agriculteurs, et garantissant une meilleure adéquation entre les travaux d'appui technique et de recherche et les besoins exprimés par le terrain. L'objectif est également de permettre une meilleure appropriation des fiches techniques par les petits exploitants.

Ce Pôle Territorial d'Expérimentation, actuellement localisé dans le Sud pourra judicieusement être dupliqué dans le Nord.

Des programmes collectifs d'encadrement et de formation (sous forme de pépinières d'entreprises par exemple) seront mis en place pour accompagner toute la dynamique.

L'organisation de ces plateformes-relais sera renforcée par **le développement des infrastructures et des usages numériques dans les zones blanches**.

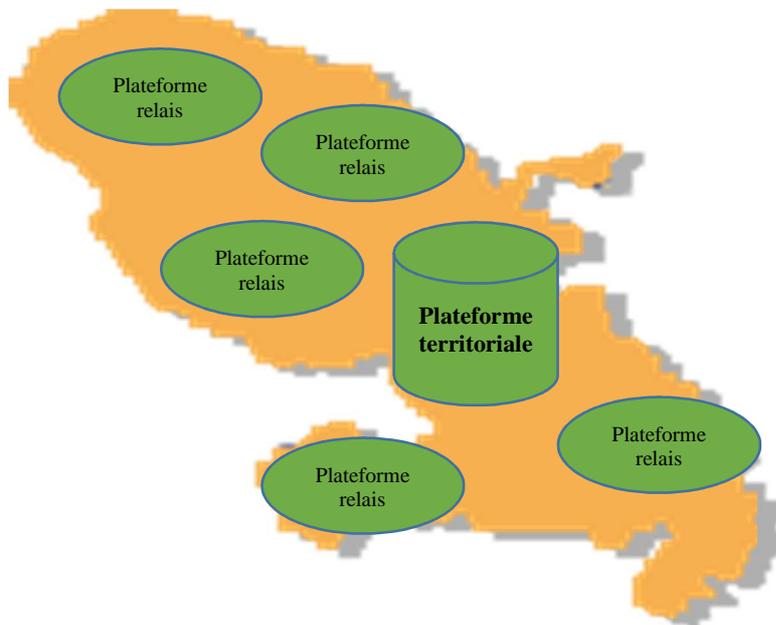
Ces plateformes-relais serviront de support au développement **de circuits courts de proximité** pour approvisionner les bourgs au sein de ces bassins et rendre ainsi accessibles à tous les martiniquais, les produits agricoles locaux, en quantité et en qualité.

Elles permettront parallèlement d'appuyer la structuration de l'offre groupée en direction de la grande distribution.

Ces plateformes ont également vocation à alimenter **une plateforme logistique territoriale** qui offrira des installations logistiques et fonctionnelles permettant de regrouper les grossistes, les importateurs, les acteurs de la grande distribution et de la petite transformation.

Accueillant aussi des prestataires divers (maintenance, logistique...) la Plateforme sera adossée au **Laboratoire Territorial d'Analyses**, associée à cette démarche pour vérifier la traçabilité des produits, et à un **Observatoire des prix** et des produits pour garantir une pratique cohérente des prix.

Dans le contexte ambiant de méfiance face aux coopératives, la création de plateformes-relais et de plateforme logistique territoriale constitue une réponse pour l'organisation des producteurs, indispensable pour garantir une meilleure lisibilité et compétitivité des produits martiniquais sur le marché intérieur et contenir ainsi le niveau des importations. Elle permet également de densifier la production, indispensable pour entrer dans une logique de valorisation.



III.1.3 Cette nouvelle organisation devrait permettre en effet de décliner **un programme de valorisation et de structuration de la production agricole.**

Au moment où la banane est en perte de vitesse sur le marché européen, la Martinique doit résolument tendre progressivement vers un nouveau positionnement. Tout en continuant à accompagner l'amélioration de la compétitivité des productions traditionnelles, elle devra tout mettre en œuvre pour conforter les **filières classiques de diversification et de valorisation** (agro-alimentaire), et favoriser également l'émergence de filières innovantes (agro-transformation, biotechnologie, développement énergétique...).

Les exemples démontrent, ici (rhum, goyave) et ailleurs, que la logique d'intégration de structuration en filières est incontournable, pour gagner en compétitivité et s'imposer sur son propre marché et/ou de se positionner sur des marchés extérieurs.

Il faut en conséquence rompre avec l'ancien schéma consistant à fonctionner en silos, pour désormais travailler en transversalité et en complémentarité autour du **Pôle Innovation** qui sera créé à cet effet. Le partenariat déjà en place entre le Pôle Agro-alimentaire Régional de la Martinique (PARM) et la Technopole sera renforcé pour consolider les liens avec les instituts de recherche et l'Université des Antilles, les experts concernés, le monde bancaire. L'objectif de ce **cluster agroenvironnement** est, en lien avec **les dispositifs mis en place pour financer l'innovation**, de révéler puis d'accompagner les projets individuels ou collaboratifs, en complémentarité et en cohérence, sur l'ensemble de la filière.

Pour conforter cette spécialisation pour laquelle la Martinique a déjà une expertise, une **pépinière d'agro-transformation** offrira des services administratifs mutualisés mais surtout des

services spécifiques pour répondre à la variété de process à accueillir des projets allant de l'agro-alimentaire aux éco-matériaux en passant par le cosmétique, la valorisation des plantes médicinales, la gestion des déchets agricoles.

Des **activités de recherche devront dorénavant être plus connectées au terrain**, pour, à partir des filières animales et végétales, explorer toutes les potentialités classiques de l'agriculture comme les potentialités innovantes de l'agro-reproduction : agro-énergie, biotechnologie, pharmacopée...

III.1.4 Un programme de formation qui tienne compte de la panoplie des métiers induits par cette nouvelle organisation et susceptibles d'attirer les jeunes générations devra être mis en place en anticipation.

En lien avec **la Plateforme pour l'Emploi**, une véritable ingénierie de la formation associant tous les acteurs (Enseignement secondaire et supérieur, Chambre d'Agriculture, Centres de formations d'adultes, Centre d'Apprentissage...), et envisager une large panoplie d'emplois permettra d'offrir une **image revalorisée des métiers liés à l'agriculture**. Cela nécessitera l'actualisation du **Contrat d'Etudes Prospectives** pour tenir compte des nouveaux métiers induits par la structuration des filières ou l'organisation des bassins de productions.

Un Plan de formation spécifique couplé avec un plan d'accompagnement et de parrainage sera élaboré en conséquence pour assurer la mise en lien des générations et accompagner les transmissions d'exploitation/l'installation des jeunes.

Toute cette organisation aura à terme un triple intérêt :

- **inciter les exploitants à s'organiser pour mieux résister aux importations**
- **structurer la production autour de filières pour diminuer le niveau des importations et s'engager dans une politique d'agro-transformation.**
- **susciter l'émergence de nouveaux métiers et redynamiser ainsi les territoires ruraux**

III.2 Se tourner vers la mer

La Mer reste un espace insuffisamment exploité : La Martinique, c'est 1080 km² de superficie terrestre et ...47 000 km² d'espace maritime.

Au-delà de l'aspect nourricier, la Mer est une mine de ressources : transport maritime, tourisme, loisirs, énergie, développement des biotechnologies, exploitation des sous-sols marins...

La grande biodiversité et la richesse des écosystèmes marins en font un « laboratoire » intéressant pour la recherche sur la connaissance et la gestion durable de la ressource.

Espace privilégié pour l'ouverture sur le monde, la Mer met également la Martinique au carrefour des grandes routes maritimes et au cœur des problématiques mondiales que sont la sécurité internationale, l'immigration, le changement climatique et la montée des eaux.

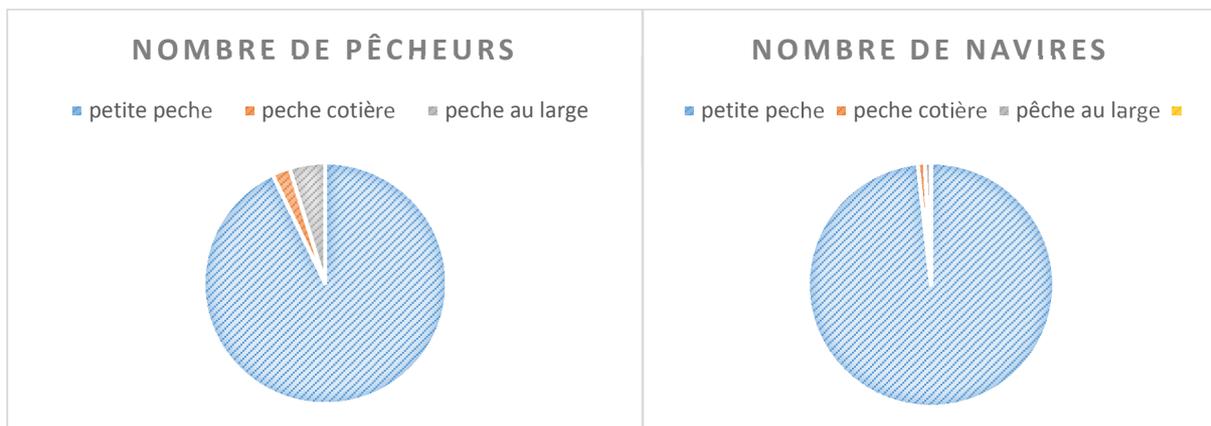
La Mer offre donc des opportunités indéniables en termes de diversification économique qui peinent à être valoriser. En cause, un certain nombre de difficultés liées à l'exploitation non durable de la ressource, des filières à potentiel mais non encore structurées, une organisation portuaire peu rationalisée et une diversité de métiers encore peu lisibles.

Des espaces et des espèces menacés

L'espace maritime est menacé tant par les activités humaines (pratiques destructrices de l'environnement, pollutions venant du littoral...) que par des phénomènes naturels (changement climatique qui menace les populations et les rivages).

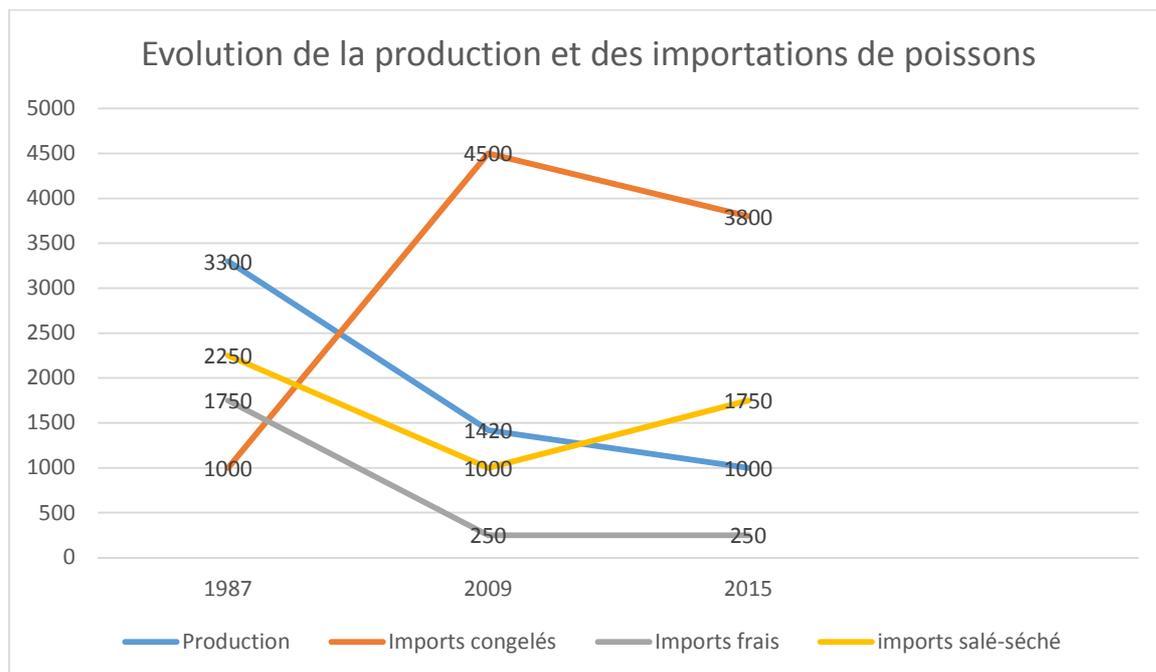
Les pratiques de pêche menées aujourd'hui accentuent cette fragilisation.

En 2015, on comptait 1050 marins-pêcheurs qui pratiquaient pour 93% d'entre eux la pêche côtière.



Direction de la Mer, 2015

Cette pêche artisanale ne produit que 1000 tonnes de poissons quand la Martinique importe plus de 7000 tonnes, créant un **déficit écologique structurel**. Cette situation est d'autant plus consternante que la capacité de la flotte sur les deux segments (navires de moins de 12m et navires de plus de 12 m) reste très largement en dessous des plafonds communautaires autorisés (76% et 43% du potentiel respectivement)



Par ailleurs, les pêcheurs doivent faire face à des difficultés croissantes due à une diminution de leur rentabilité : les volumes débarqués sont en constante diminution : la production a baissé de plus de 57% en passant de 3300T en 1987 à 1420 T en 2009 et 1000 T en 2015). Sur la même période, le prix du carburant a été multiplié par 5, et représente 20% du chiffre d'affaires (contre 10% en 2001) sans que ce coût ne soit répercuté sur le prix de vente du poisson.⁸ Le niveau de rentabilité des bateaux se trouve donc fortement dépendant **de l'efficacité énergétique des bateaux.**

Des filières à fort potentiel

Le **secteur maritime** représente 450 entreprises, soit environ 12 ETP et 12% de l'emploi⁹. Outre **la pêche professionnelle et l'aquaculture**, le secteur maritime regroupe un certain nombre d'autres filières.

Les infrastructures portuaires et de transport maritime du Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM) (13^e sur 43 port recensés en France) est une infrastructure capitale de la Martinique. Il est en effet au carrefour entre un hub de transbordement de terminaux de croisière, un pôle de réparation naval autour du Bassin de Radoub, et le centre névralgique d'approvisionnement énergétique de toute la zone Antilles-Guyane.

Avec Panama, le GPLM ouvre, grâce aux nouvelles routes maritimes, la Martinique au Monde. Le secteur maritime c'est aussi le **tourisme de croisière** qui connaît une bonne ascension considérable. Les compagnies maritimes majeures ont transporté en 2015 près de 650 000 croisiéristes avec 197 escales soit 3269 croisiéristes.

⁸ IFREMER, la flotte de pêche martiniquaise, octobre 2016, p.14

⁹ Cluster Maritime Martinique, Baromètre de notre économie maritime, 2017

C'est aussi le [nautisme et la plaisance](#) avec 13800 navires immatriculés dont 13% de voiliers et 87% de vedettes à moteurs, 5 marinas avec une capacité d'accueil de 2950 places, 15 000 bateaux de plaisance en escale par an, 42000 touristes plaisanciers par an, 300 voiliers et vedettes disponibles à la location, 150 vedettes immatriculées.

L'augmentation du nombre de navires de plaisance immatriculés témoigne du potentiel de ce secteur. Ce potentiel est d'autant plus important que la Martinique, selon une étude menée par l'Agence de Développement du Tourisme dans la Caraïbe, a été classée 1^{ere} destination sur 28, et « destination la plus sûre de la Caraïbe ».

C'est aussi la [construction navale/réparation navale](#), implantée sur 2 pôles majeurs et complémentaires de la réparation navale : petite et grande plaisance au Marin et grande plaisance, navires de commerce, navires militaires à Fort de France.

Il est organisé autour d'un bassin de radoub, unique dans les Petites Antilles, un aire de carénage au Marin avec un portique de 440 tonnes et traitement des eaux usées.

5 chantiers construisent des vedettes de plus de 1ém en composite

Avec 1598 navires de commerce en escale par an et des infrastructures majeures à Fort de France et au Marin, le secteur de la réparation navale a un fort potentiel de développement.

La Mer c'est aussi des [loisirs nautiques, aquatiques et subaquatiques](#) avec 21 sites de plongée, 30 clubs de plongée, 153 manifestations nautiques par an, 14 spots de surf recommandés, 120 plages de linéaires de 50km avec une qualité des eaux vérifiée par l'ARS, 50 vedettes en pesca tourisme.

Ces pratiques de plongée sous-marine et de sports de glisse sont en constante augmentation

La Mer c'est aussi [de l'énergie marine renouvelable](#).

Le projet NEMO, en cours de développement permettra de produire **16MW**, correspondant à **6%** des besoins en Martinique. Le potentiel en matière de houle, d'énergie thermique, d'éolien marin, et de courants reste à évaluer.

La Mer c'est aussi [un patrimoine maritime](#) à valoriser avec **3 forts** (Fort St Louis, Monument historique, Fort de l'Ilet Ramier, Fort de la Pointe du Bout), **4 phares maritimes** dont 3 classés Monument Historique, plus de **70 épaves répertoriés**, des sculptures sous-marines, les yoles rondes, le Rocher du Diamant et la Perle du Prêcheur

La Mer c'est aussi un environnement marin, un territoire placé au cœur de l'un des hotspots mondiaux de biodiversité, avec **2215 ha de mangroves** dont 85% en mangrove boisée, **4975 ha d'herbiers sous-marin** (53% de la superficie est dégradé), plus de **200 espèces d'algues** et **6 espèces d'herbiers marins** (sur une cinquantaine dans le monde), **80 espèces d'éponges**, **350 espèces de mollusques**, **30 espèces d'échinodermes**, **47 espèces de coraux** (dont 80% en santé préoccupante), **5 espèces de tortues marines** (sur 8 recensés dans le monde), **26 espèces de mammifères marins** et plus de **300 espèces de poissons**,.

Des projets d'envergure ([Parc Naturel Marin](#), [Centre Caribéen de la Mer](#)) devraient permettre de mettre en valeur la richesse biologique et culturelle du territoire et encourager la recherche et l'éducation en environnement.

La Mer c'est aussi la Défense et la Sécurité Maritime avec [la Direction de la Mer](#) qui a établi près de 1500 visites de sécurités et près de 45 inspections sur navires de commerce en escale ; le **CROSS** avec 1051 opérations coordonnées dont 690 opérations de sauvetage, et plus de 2000 personnes impliquées dans ces opérations, le **SNSM** avec 50 bénévoles répartis sur 5 stations et 155 opérations de sauvetage entre 2015 et 2016, la [Marine Nationale](#) avec 1 base navale, 2

frégates de surveillance, 1 pôle d'entretien des navires, les Douanes avec 1 vedette garde-corps, 2 intercepteurs, 2 avions et 2 hélicoptères.

Une organisation portuaire à rationaliser

Le paysage portuaire martiniquais se caractérise par la multiplicité et la disparité des Autorités : l'Etat en matière de sécurité maritime, /le Grand Port Maritime compétent sur l'ensemble des espaces à l'exception des ports départementaux, des ports de plaisance et des zones maritimes déclarées d'intérêt communautaire ; la CTM responsable de l'aménagement et l'équipement des ports de pêche et de la gestion et de la conservation des ressources biologiques, les communes pour les Ports de Plaisance.

Un certain nombre de documents comme le Schéma Régional (SAR), le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), les schémas de Cohésion Territoriale (SCOT), le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) ou le Schéma Directeur et d'Aménagement des Eaux (SDAGE) permettent d'accompagner la politique d'aménagement territorial.

Mais il n'existe aucun document prescriptif permettant de rationaliser le maillage portuaire et interportuaire sur des espaces partagés.

Cette situation crée des conflits d'usage entre les activités en terre et en mer générées par les ports de pêche, les ports de plaisance, les ports de commerce.

Une faible lisibilité des métiers

Compte tenu de la faible valorisation et lisibilité des métiers relevant de la Mer, peu de données sont disponibles sur les métiers liés à la Mer.

Les statistiques sont disponibles pour la pêche et démontrent que 92% des marins se répartissent sur les catégories 3 à 6, sur une échelle de 1 à 20 (contre 52% en moyenne nationale). Cela correspond à une moindre technicité ou à l'absence de qualification, mais est aussi lié au type de pêche principalement pratiqué, à savoir la petite pêche.

Les différentes problématiques ci-dessus énoncées imposent que ce soit une nouvelle stratégie pour :

- traiter de manière plus efficace les questions liées aux questions environnementales,
- conforter la structuration économique, dans une logique de filière, en veillant à une bonne articulation entre les activités traditionnelles de la pêche et de l'aquaculture, et les spécialisations émergentes
- rationaliser les zones portuaires, pour en faire des zones d'activités économiques
- mettre en place un politique prospective pour faire émerger une large panoplie des métiers correspondant aux nouvelles dynamiques envisagées

III.2.1 La nécessité de mettre en place une politique volontariste pour la protéger ou organiser les espaces marins et côtiers s'impose si l'on veut véritablement s'inscrire dans une diversification durable.

Dans cette perspective, la priorité sera d'assurer la gestion durable des espèces et des espaces. L'objectif est tout en améliorant la connaissance et la sensibilisation sur le bon état écologique des eaux marines, de favoriser le développement durable de nouvelles activités ou de nouveaux métiers liés à la protection ou à la valorisation des écosystèmes.

La menace portée sur les écosystèmes littoraux, les pollutions diffuses ou ponctuelles, l'urbanisation, la récurrence de phénomènes naturels menaçant la qualité des milieux... obligent à développer la connaissance et la recherche sur la compréhension des interactions entre les écosystèmes et les activités d'origine anthropique, la prévision de ces phénomènes et le cas échéant, leur valorisation.

Par ailleurs, les zones côtières, sont aujourd'hui menacées du fait des effets du changement climatique qui accentuent vulnérabilité et pression foncière. Cette situation qui expose les populations locales et touristiques, et réduit sensiblement les possibilités d'aménagement, impose que soit mise en place une politique préventive et prospective de protection des zones naturelles à dimension touristique.

Il y a également matière à s'orienter résolument vers un nouveau type d'organisation de la pêche correspondant mieux aux exigences écologiques et assurant une exploitation durable de la ressource.

La zone côtière doit continuer à être préservée en poursuivant notamment la politique de cantonnement et la mise en place de récifs coralliens.

Parallèlement, et dans un contexte de pollution par le chlordécone, il faut envisager le déploiement de la pêche au large en finançant le développement de pratiques de pêche respectueuses de l'environnement.

Dans cette optique, l'acquisition de navires du futur (navires consommant moins de carburant et ou exploitant l'énergie solaire) permettant aux pêcheurs d'exercer leurs activités dans des conditions de sécurité et répondant aux exigences écologique et énergétique sera priorisée.

Cette orientation nécessite une négociation argumentée et chiffrée avec les instances européennes pour autoriser le financement de navires pontés de plus de 12 mètres qui pratiquent (au nombre de 8 aujourd'hui), et réduire de manière concomitante la capacité des yoles de moins de 10 mètres. Les investissements qui resteraient adaptées à une pêche artisanale permettraient néanmoins d'augmenter le nombre des équipages, assurant ainsi une meilleure rentabilité aux entreprises concernées.

Cette proposition permet d'augmenter la capacité de production, tout en respectant les plafonds communautaires autorisés sur les deux segments, et répond donc aux exigences de durabilité imposés.

III.2.2 Assurer la structuration des filières traditionnelles et des filières émergentes.

L'espace marin martiniquais traditionnellement exploité pour ses ressources naturelles (pêche, aquaculture) offre aujourd'hui des opportunités dans les activités plurielles telles la valorisation et la transformation halieutique ; le développement énergétique ou la gestion des effluents, ou les activités de logistique et de services, de construction/déconstruction navale.

Il est important aujourd'hui de veiller à la bonne articulation entre les filières classiques et les nouvelles tendances, dans un contexte juridique adapté et dans le respect des règles de concurrence.

La volonté est d'assurer la consolidation des entreprises individuelles, tout en dimensionnant des outils collectifs pour garantir la structuration des filières.

Les initiatives pour créer une interprofession seront encouragées en finançant des actions collectives et interprofessionnelles.

Le Cluster Maritime de la Martinique (CMM), en tant que coordinateur ou accélérateur de développement de projets individuels ou collaboratifs sera accompagné à une bonne mise en synergie des activités classiques et des activités innovantes.

La pêche continuera à être soutenue par la mise en place d'outils techniques pour structurer la filière et assurer une meilleure rentabilité des activités de production : centre de gestion, mise en place de services comptables et juridiques, groupements d'employeurs, équipements collectifs.

L'objectif est à terme, en consolidant la filière en aval, de créer une chaîne complète allant du stockage à la valorisation des produits de la mer en passant par la commercialisation, et par le biais d'une organisation intégrée, de contenir les prix pour mieux résister aux importations, sur les différents créneaux (première/deuxième transformation)

S'agissant plus particulièrement de l'aquaculture, un Centre Technique Aquacole devra intégrer les fonctions de gestion, de pépinière d'entreprise, et de formation, pour soutenir la professionnalisation des acteurs.

Le potentiel de recherche sera renforcé pour introduire notamment de nouvelles espèces autochtones à haute valeur ajoutée (algues, crustacées, mollusques...)

Cette action sera confortée par le développement d'outils de financement spécifiques, pour fournir une meilleure visibilité de la profession auprès du monde bancaire.

Pour les métiers émergents autour du tourisme ou de l'environnement, la réflexion en cours sur l'encadrement National sera poursuivie pour trouver des mesures d'évolution réglementaire du « Pesca-tourisme », en vue d'une utilisation optimale du dispositif.

Les activités de réparation/déconstruction/reconstruction navale (réparation de barges, de vraquiers, de bateaux de marchandises, ...) et de nouvelles activités de logistique et de services sont implantés sur 2 pôles majeurs et complémentaires de la réparation navale : petite et grande plaisance au Marin et grande plaisance, navires de commerce, navires militaires à Fort de France.

La mise en place d'actions collectives pour ces deux pôles permettra de structurer cette filière, qui avec 1598 navires de commerce en escale par an, possède un fort potentiel.

L'énergie marine reste pour l'instant balbutiante, avec un projet à l'étude sur l'énergie thermique des mers pour la réalisation d'une centrale flottante d'une puissance de 11 Mégawatts de production net (qui alimentera 35 000 foyers en électricité).

Des études sur le potentiel des autres sources (courants marins, offshore éolien...) seront développées.

III.2.3 Pour accompagner l'émergence de toutes ces nouvelles activités, **il est indispensable de rationaliser la gestion des multiples espaces portuaires** (ports de pêche, ports de plaisance, port de commerce)

Le développement des ports et des activités ne peut en effet s'envisager sans une vision globale de l'aménagement du territoire et sans la définition d'un cadre pour des relations interportuaires.

Un Schéma Directeur Portuaire permettra d'identifier les orientations stratégiques et prospectives pour rationaliser les espaces portuaires et tendre vers une organisation spatiale bien pensée des activités de la mer.

Ce Schéma explorera les pistes pour l'exercice cohérent de toutes les compétences, parfois sur des espaces communs pouvant être mutualisés pour des usages différents.

Dans ce cadre, les initiatives en faveur d'un fonctionnement optimisé des ports et de leurs espaces contiguës seront soutenues pour créer par exemple des conseils interportuaires, en mettant en place une programmation interportuaire des investissements ou en mutualisant des services (comme des capitaineries).

Dans le même ordre d'idée, il conviendra de déterminer le meilleur mode de gestion et d'exploitation des équipements publics et privés sur les zones littorales.

L'objectif est d'organiser les différents espaces portuaires pour créer **des véritables zones économiques** en tirant le meilleur profit de l'effet d'entraînement des Ports de plaisance et de nautisme, des espaces dédiées aux loisirs nautiques, aquatiques et subaquatiques, des sites touristiques valorisés dans le cadre du Pesca tourisme.

Une politique volontariste accompagnera, **la modernisation des Ports Territoriaux de Pêche et des Aménagements Portuaires d'intérêt Territorial**, avec la possibilité que des centres de stockage et des plateformes de commercialisation, voire de transformation y soient installés.

Il s'agit à terme, d'organiser des espaces portuaires de pêche autour **d'un port principal** qui sera équipé avec des structures d'avitaillement (glace, carburant, matériel) et de maintenance, des équipements de prise en charge des débarquements (potences, chambre froide, équipements de pesée, étals de vente...), et des équipements d'accueil des navires (quais, pontons, corps mort, cales de halage...) et du matériel (abris, halles de ramendage, ...)

Les sites de débarquement seront dotés d'équipements de prise en charge des débarquements, ainsi que d'équipements d'accueil des navires et du matériel des pêcheurs locaux.

Les havres de pêche seront équipés pour accueillir les navires et matériel de pêcheurs locaux

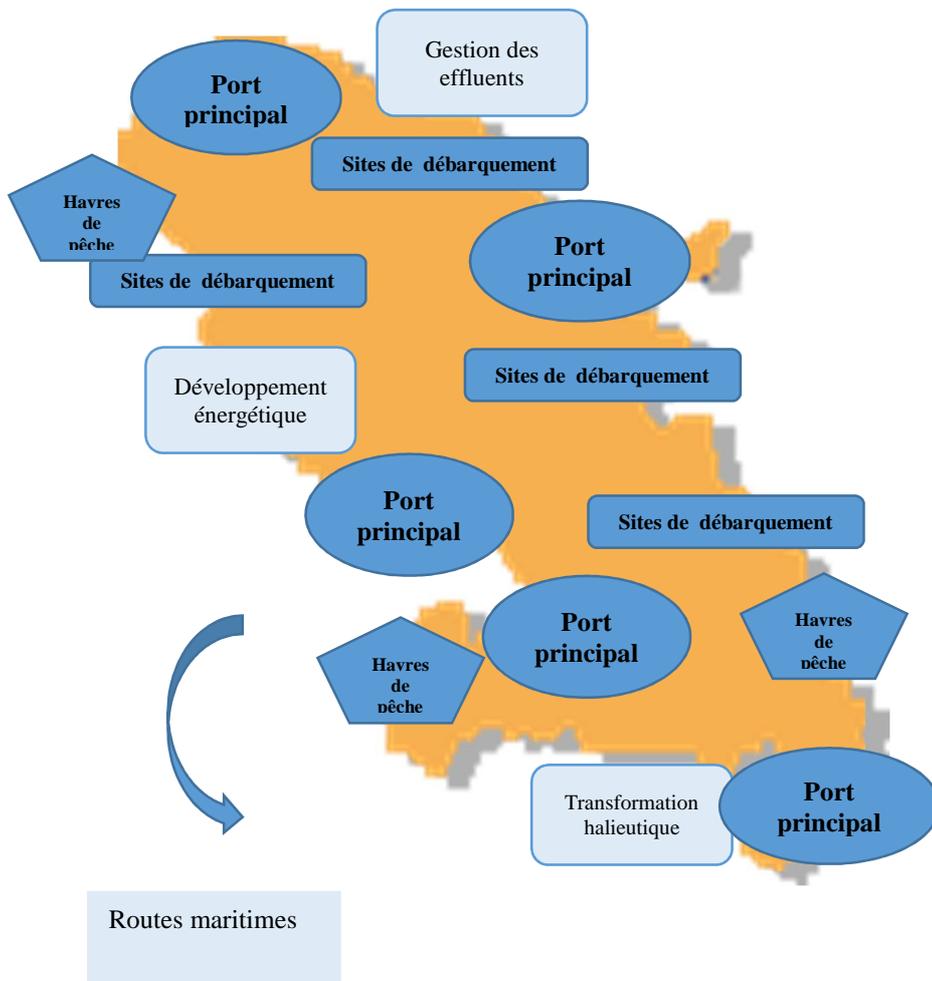
Cette opération de **rationalisation** permettra d'offrir les meilleures conditions de travail à tous, tout en créant autour des ports principaux, de véritables bassins de production et de vie économique.

III.2.4. En lien avec la Plateforme **pour l'emploi** la réactualisation du **Contrat d'Etudes Prospectives** permettra de redéfinir le référentiel de formation et d'anticiper l'émergence **des métiers** découlant nécessairement du développement de l'économie de la Mer.

Cela s'organisera sur la base d'un partenariat consolidé entre les structures de formation (UA, Ecole Maritime, Ecole de la 2^e chance, RSMA).

Il faut envisager une vraie refonte des dispositifs de formation pour à la fois intégrer les nouvelles dynamiques des métiers classiques comme la pêche ou l'aquaculture, et conforter l'accès à toutes les formations qualifiantes correspondant à l'ensemble des métiers recensés, et attirer ainsi les nouvelles générations.

Cette réorganisation aura l'avantage de donner un véritable coup de modernité à la mer et à l'économie martiniquaise. Tout en permettant de redynamiser certains bourgs en créant de véritables espaces de vie dans les ports principaux et les sites de débarquement, elle offre l'opportunité de déployer des activités de production et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, réduisant d'autant le rapport consommation/importation et le déficit écologique. Elle permet également une inscription évidente de la Martinique à l'international en exploitant les opportunités liées à l'ouverture des routes maritimes, la spécialisation dans des programmes de recherche d'envergure planétaire ou le développement de nouvelles spécialisations stratégiques telles que le développement énergétique.



III.3 Adosser le tourisme au patrimoine

La Martinique propose aujourd'hui, dans un contexte de vive concurrence, une offre touristique arrivée à maturité. Face à des destinations, y compris ses voisines, jugées plus agressives, elle n'arrive pas suffisamment à se démarquer.

Avec un parc hôtelier vieilli et des produits touristiques d'une originalité moyenne, les politiques mises en œuvre n'ont pas permis de juguler durablement la crise qui frappe le secteur depuis plusieurs décennies maintenant.

Les questions de la saisonnalité et de la desserte aérienne souvent évoquées sont à appréhender et à traiter dans une approche globale incluant l'ensemble des paramètres.

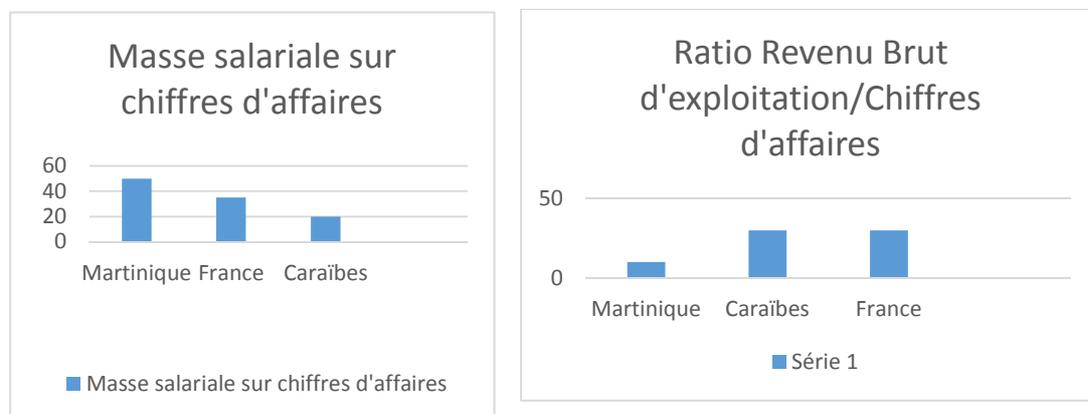
Le secteur est en effet fragilisé par un déficit de performance, entraînant une faible attractivité économique pour investisseurs et compagnies aériennes. En l'absence de pôles touristiques majeurs, et d'une faible structuration des filières, la destination Martinique souffre d'une faible lisibilité sur le marché international.

Une hôtellerie faiblement performante

Le poids de la masse salariale grève la rentabilité des établissements hôteliers.

Ainsi une femme de chambre à Sainte-Lucie, en République Dominicaine ou à la Barbade a un salaire mensuel qui oscille entre 150 et 350 € / mois [Source : Rapport KPMG].

A cela s'ajoute la rigidité de la législation du travail, la lourdeur de la fiscalité, et une parité euro/dollar défavorable.



Source : Rapport KPMG pour GHIDOM, 2013

La quasi-totalité de la grande hôtellerie est déficitaire. Elle présente une situation financière dégradée et des performances hôtelières inférieures à celles des pays voisins.

Les écarts de performances constatés entre la Martinique et les destinations voisines ne cessent de s'accroître.

Ainsi s'agissant du taux d'occupation en Martinique, l'écart de 10 points par rapport à la Caraïbe en 2011 (62% en Caraïbe contre 52% en Martinique) a doublé en 2015 (69% contre 49%)

De même, s'agissant du chiffre d'affaires l'écart de 25€ (74€ en Caraïbes contre 49 € en Martinique) a presque triplé (119€ contre 48€) entre 2011 et 2015.

Indicateurs de performance dans l'hôtellerie caraïbe/Martinique

		2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'occupation						
Caraïbes		62%	66%	67%	68%	69%
Martinique		52%	47%	54%	52%	49%
CA par chambre louée						
Caraïbes		120€	137€	140€	147€	172€
Martinique		94€	96€	94€	94€	99€
CA par chambre disponible						
Caraïbes		74€	91€	94€	100€	119€
Martinique		49€	45€	51€	49€	48€

Sources : CTO, Ziléa

Cela explique le peu d'engouement des grandes enseignes et marques internationales (en dehors des gros porteurs Club Med et Pierre et Vacances) pour la Martinique et la fermeture depuis 2008 de six grands hôtels 3étoiles et 4étoiles (Leyritz, Kalenda, Anchorage, Anse Caritan, Domaine de Sainte Marie, Diamond Rock) correspondant à la suppression de 1 000 chambres et 600 emplois directs.

Une faible structuration avec le reste de l'économie

Les filières touristiques faiblement structurées, exposent les très petites entreprises à une concurrence grandissante des places étrangères, (notamment sur des secteurs ouverts comme la plaisance ou la croisière), où à la concurrence de l'activité informelle pour des secteurs « fermés ».

Il s'ensuit que le tourisme profite de manière marginale à l'économie martiniquaise, cette situation étant amplifiée par le faible maillage avec les autres secteurs de l'économie (agriculture, pêche).

Le tourisme participe à 9% (Part directe et indirecte) du PIB martiniquais (contre 30 à 70% dans certains pays de la Caraïbe). Son effet d'entraînement ne cesse de diminuer. Ainsi, la Branche hôtellerie – restauration passe de 2,1 % de la valeur ajoutée totale (soit 150,2 millions d'euros) en 2010 à 1,9% (soit 139 millions d'euros, en 2015).

Et les effectifs salariés ne représentaient qu'à 4,3% du total des salariés, 6,4% des entreprises et 7,6% des créations d'entreprises en 2015.

L'absence d'attractivité territoriale

Un certain nombre pôles touristique ont été prévus dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Ces sites prévus pour accueillir des infrastructures touristiques, ou pour aménager des espaces ayant vocation à rester naturels ou à installer des équipements de loisirs n'ont pas à ce jour vu le jour.

Un faible niveau de qualification

En effet, même si le nombre de jeunes diplômés a augmenté ces dernières années, on note cependant une faible intégration dans l'emploi touristique de ces jeunes diplômés.

Alors même que le tourisme, compte tenu des nouvelles tendances et des nouveaux comportements du touriste, reste encore une vraie voie d'intégration professionnelle.

Ces problématiques deviennent d'autant plus prégnantes que le tourisme martiniquais doit faire face aujourd'hui à un certain nombre de mutations : de nouveaux marchés cibles avec la croissance de la part des seniors, de la classe moyenne dans la clientèle touristique ; de nouvelles destinations plus compétitives qui émergent ; de nouvelles attentes des clientèles et de nouvelles tendances (recherche d'authenticité, retour à la nature, hébergements insolites...) ; des mutations environnementales et de nouveaux enjeux notamment sur les zones côtières ; l'émergence d'usages numériques avec de nouvelles formes de consommation de voyages....

L'enjeu fondamental aujourd'hui est donc celui du positionnement stratégique de la destination Martinique sur des créneaux porteurs, l'objectif étant de se différencier par une offre diversifiée et structurée autour de filières d'excellence pour garantir une meilleure attractivité du territoire.

Aussi, s'inspirant de la définition du tourisme durable¹⁰, et s'appuyant sur les leviers définis pour le nouveau modèle, **la déclinaison du tourisme durable martiniquais** reposera sur les orientations stratégiques fondamentales suivantes :

- Préserver et protéger la richesse environnementale, l'authenticité socio-culturelle, la richesse architecturale, les valeurs traditionnelles pour en faire des éléments pérennes de **différenciation** du tourisme martiniquais ;
- Garantir des activités viables à long terme, gage de meilleure **rentabilité**
- Structurer autour de **filières d'excellence**, gage de **compétitivité**
- Veiller à une répartition équitable des aménagements sur l'ensemble du territoire, gage de **d'attractivité territoriale**
- Offrir à tous les acteurs des opportunités d'emploi et de revenus stables qui garantissent des retombées socio-économiques équitablement réparties, gage de meilleure **cohésion sociale**

III.3.1 Protéger et valoriser la richesse patrimoniale, l'authenticité socio-culturelle, la richesse architecturale, les valeurs traditionnelles.

L'action prioritaire consistera en la protection et la mise en valeur **patrimoine naturel, bâti, mobilier, immatériel et culturel**

La préservation de l'intégrité physique et du caractère attrayant des paysages, la valorisation des sites terrestres et marins devra être assurée, dans le cadre d'un partenariat étroit avec le Parc Naturel de la Martinique (PNM) et toutes autres instances en charge de la protection de l'environnement.

¹⁰¹⁰ Définition du tourisme durable prônée par l'Organisation Mondiale du Tourisme : « faire un usage optimal des ressources environnementales...élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. »...et « respectant l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant, ainsi que leurs valeurs traditionnelles... »...et en « garantissant des activités économiques viables à long terme en apportant à tous les acteurs des retombées socio-économiques équitablement réparties, notamment des possibilités d'emploi et de revenus stables... »

En lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et en cohérence avec l'objectif de la structuration de la filière « Bien-être – Nature », un plan d'action privilégiera l'équipement et l'aménagement de sites naturels et de sentiers pour assurer l'accueil du public, la préservation, restauration et valorisation de la biodiversité et des paysages, dans le respect des équilibres écologiques

Respecter et mettre en valeur le patrimoine historique, les cultures authentiques, les traditions culturelles, les arts et l'artisanat et autres activités créatives constituera également une priorité. Un travail de recensement et de classement de ce patrimoine immatériel soutenue par une démarche de mise en cohérence des différentes labellisations (« Ville et pays d'Art et d'Histoire », « Jardins Remarquables », Maisons des Illustres ») et alimenté par un appel à candidatures permettra de construire ou de découvrir des originalités touristiques.

Les menaces environnementales (effets du changement climatique, comme l'élévation des niveaux des mers, l'augmentation de la fréquence et de la violence des marées et des tempêtes, l'érosion des plages et la réduction des possibilités d'aménagement en zones côtières, le blanchissement du corail), fragilisent les atouts naturels qui faisaient jusque-là la notoriété de la Martinique.

Elles doivent être anticipées, notamment dans le cadre la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), démarche réunissant tous les acteurs de l'aménagement, de la gestion et de l'exploitation des côtes, et facilitant ainsi la gestion des problématiques. Sont notamment prévues l'élaboration des outils de connaissance, d'évaluation et de modélisation de l'évolution du trait de côte, des outils pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade ou de requalification de l'état écologique de l'eau.

III.3.2 Garantir des activités viables à long terme

Le tourisme pourrait être l'un des moteurs de la croissance économique de la Martinique.

Mais une image standardisée, orientée principalement sur le balnéaire, se traduit par une saisonnalité marquée de la Destination qui fragilise les structures touristiques.

Un rapport qualité-prix défavorable, un régime fiscal inadapté, impacte négativement le niveau de compétitivité, diminuant l'attractivité économique pour les potentiels investisseurs et les compagnies aériennes.

La Martinique reste encore par ailleurs très en retrait par rapport aux marchés concurrents, s'agissant de l'utilisation du numérique dans sa stratégie de commercialisation.

L'objectif est aujourd'hui, au regard des nouvelles tendances et des nouveaux comportements de consommation touristique, de requalifier économiquement le tourisme martiniquais pour le positionner durablement sur le marché international.

L'action prioritaire consistera en la déclinaison du Label Martinique reflétant la différenciation du produit Martinique, soit en s'adossant à une marque dont la notoriété n'est plus à faire (UNESCO, Villes et pays d'histoire, Grandes Randonnées...) soit en conceptualisant une marque ombrelle cohérente qui définisse l'Identité Martinique,

L'objectif est de décliner *une image positive et cohérente* qui fasse concorder la nature et la

qualité des prestations offertes et l'image proposée. L'attrait de l'environnement naturel et culturel, le niveau de bien-être garanti par un bon niveau de sûreté et de sécurité, l'assurance d'un art de vivre et d'une qualité de vie devront être des éléments clés de cette différenciation.

Pour relever le niveau de performance des structures touristiques et améliorer le niveau d'attractivité économique, plusieurs dispositifs sont envisagés :

L'évaluation des outils existants (subventions, exonérations fiscales et sociale, CICE....) permettra de mieux vérifier leur pertinence et de trouver les bases argumentaires pour négocier avec les instances nationales et européennes les dispositifs les plus adéquats.

Mais d'ores et déjà, un certain nombre d'outils seront reconfigurés pour mieux accompagner l'entreprise touristique.

L'accent sera mis sur *un nouvel accompagnement des entreprises en difficulté*, sur la base d'un audit circonstancié permettant de bien identifier les sources de la difficulté et d'accompagner l'entreprise par un plan de restructuration adapté. Sera également privilégié l'accompagnement à *la structuration par grappes*, permettant aux entreprises de mutualiser les moyens, assurant ainsi un meilleur niveau de rentabilité. Des dispositifs collectifs pour les fonctions support des entreprises, type groupements d'employeurs, plateformes d'approvisionnement seront privilégiés.

Une attention marquée sera portée à la branche de l'hôtellerie avec la création *d'une foncière tourisme*.

Cet outil dédié, doté d'une capacité financière évolutive en fonction des opérations devra être capitalisé par des investisseurs institutionnels (BPI, CDC...), qui auront pour mission première de rechercher des investisseurs suivant des modalités d'équilibre et de rentabilité.

Il sera couplé avec un *dispositif de labellisation des infrastructures touristiques* s'appuyant sur des démarches qualité pour les hébergements touristiques sous forme de package (investissement, formation, commercialisation, communication, environnement), avec le cas échéant et, en lien avec l'AFD, l'étalement du remboursement de la dette fiscale et sociale.

Il faudra aussi, pour garantir la viabilité et la compétitivité des destinations et des entreprises du tourisme, mieux comprendre l'environnement économique. *Un Observatoire* permettra de mieux d'identifier les marchés rentables à long terme, d'identifier les attentes des clients potentiels, de s'adapter aux tendances et à l'évolution des habitudes et des goûts des clients.

L'ambition par la mise en place de ces différents outils, est dans tous les cas, *et selon les principes de la durabilité*, de rompre avec la culture de dépendance à l'égard des aides financières et de donner progressivement aux entreprises à terme une autonomie financière.

Pour faire du numérique un atout stratégique de commercialisation, des initiatives fortes seront prises pour prendre en compte les nouvelles formes de consommation des voyages et faire émerger des nouveaux services aux visiteurs.

Les espaces numériques seront enrichies par un site internet d'envergure internet avec des espaces thématiques dédiés créés en fonction des spécificités des cibles.

Les moyens numériques (réseaux sociaux et mobiles) seront priorisés sur l'ensemble du parcours du touriste, et les supports numériques optimisés

Pour garantir ces différents outils aux très petites entreprises individuelles, le principe d'un partenariat sera acté avec le Comité Martiniquais du Tourisme

Garantir une meilleure accessibilité par l'ouverture du ciel martiniquais

La priorité reste au marché français qu'il conviendra de renforcer, avec pour *la Province*, un test de programmation permettra de lancer des liaisons directes saisonnière à partir de certaines villes (Marseille, Bordeaux...).

S'agissant de l'Europe, l'objectif est de développer une liaison directe même saisonnière entre la Martinique et les marchés émetteurs. On ciblera les marchés Européens à fort potentiel (Allemagne, Grande Bretagne, Europe du Nord) en mettant plus particulièrement en exergue le contexte géopolitique favorable au développement de la destination Martinique considérée comme sûre.

En ce qui concerne les USA, il s'agira de pérenniser les dessertes actuelles et de mettre en place une programmation annuelle sur les liaisons saisonnières, tout en développant des dessertes au départ de nouvelles villes, et en intégrant une offre low cost à l'offre des compagnies régulières. Les liaisons aériennes directes saisonnières entre New York, Boston et Washington développées par Norwegian et qui participent déjà à l'amélioration de la notoriété de la destination seront privilégiées.

Pour l'Amérique du sud, l'objectif est d'améliorer la connectivité entre la Martinique et les pays émetteurs d'Amérique du Sud ayant du potentiel et notamment l'Argentine, le Chili, et le Brésil.

Les actions prioritaires pour la Caraïbe devraient permettre d'intensifier les flux entre la Martinique et les autres îles, de favoriser les contrats multi-destinations, d'identifier les alliances possibles entre opérateurs. Il conviendra par ailleurs de mettre à profit les nouvelles opportunités telles que la recherche, par les transporteurs caribéens, de nouveaux modèles pour pérenniser leurs activités. Le développement, dans ce cadre, de la croisière tête de ligne au départ de la Martinique constitue un moteur de mobilité intra-caribéenne à privilégier.

Ce volontarisme sera décliné sur les destinations identifiées en étroite collaboration avec la SAMAC et le Comité Martiniquais du Tourisme. Il sera conforté par une réflexion pour développer le concept de contrats multi-destinations et pour identifier, dans cette perspective, les alliances possibles entre opérateurs permettant d'alléger et d'harmoniser le cadre réglementaire (droits de trafic).

III.3.3 Structurer les filières est indispensable pour renforcer la contribution du tourisme à l'économie martiniquaise

Il est prévu à cet effet l'accompagnement à la constitution de grappes de tourisme et au financement de projets collaboratifs ou collectifs, source d'amélioration de la compétitivité.

Plusieurs filières ont d'ores et déjà clairement identifiés par les professionnels : « Bien-être Nature » ; « Saveurs, Gastronomie et Spiritourisme » ; « Croisière » ; « Plaisance » ; « Culture, Cinéma et Musique » ; « Affaires »

La filière Bien-Être Nature à consolider

La Martinique bénéficie de sites terrestres et marins d'une beauté exceptionnelle dont la valorisation peut contribuer à améliorer sa notoriété et sa visibilité à l'international.

L'objectif est de tirer parti de ce potentiel par la mise en place d'une stratégie offensive de protection et de valorisation.

Dans le cadre de la structuration de la filière « Bien-être – Nature », un plan d'action d'équipement et d'aménagement de sites naturels et de sentiers pour assurer l'accueil du public dans le respect des équilibres écologiques. Cette action sera parallèlement accompagnée d'opérations de restauration et de valorisation de la biodiversité et des paysages, et de préservation, notamment des zones côtières.

La filière Saveurs : Valoriser la Gastronomie, le spiritourisme

Les savoir-faire artisanaux et industriels (chocolat, rhum AOC, produits agro-alimentaires, etc.), ont un potentiel touristique non encore pleinement exploité.

Ces saveurs seront désormais les marqueurs de la Destination, avec une touche spécifique sur le Spiritourisme, le rhum et son label AOC

Cette action pourra s'appuyer sur la « Route des Saveurs, Paysages et des Savoirs-faire Maritime » déjà développée dans le cadre du programme Odyssée porté par la Communauté de l'Espace Sud, et ayant pour but de faire des produits issus de savoir-faire uniques, des ambassadeurs de la Martinique.

La filière Croisière : une carte à jouer

Compte de la tendance à l'augmentation du nombre de croisiéristes, *la capacité d'accueil des infrastructures portuaires devra nécessairement augmenter* pour toucher de nouveaux segments de clientèle et renforcer l'attractivité.

Les conditions d'accueil des croisiéristes en optimisant l'offre de produits de découverte à partir des ports de plaisance ou des zones de mouillage organisés pour faire découvrir la Martinique sur des thématiques variées (culture, gastronomie, identité...) et se fera en lien *le projet Odyssée dans toutes ses dimensions avec les 5 thématiques d'escales* pour favoriser l'itinérance culturelle, gastronomique, artisanale, patrimoniale, et mer& Terre.

La filière Plaisance : un potentiel à exploiter

La priorité consistera en la mise en place ou la pérennisation d'outils partagés en faveur du développement et de la structuration de la filière : une commission « nautisme » réunissant les acteurs publics et privés, un schéma du développement du nautisme comprenant notamment un plan de développement des ports (y compris à sec) et un plan « gestion des mouillages », un observatoire, une bourse de l'emploi, des solutions de formation...

Les initiatives publiques et privées seront soutenues pour *améliorer l'attractivité et la qualité des ports de plaisance, ou des mouillages de la Martinique.*

Des outils pour *améliorer la compétitivité du secteur* (fiscalité des carburants, fiscalité des matériels, régime de TVA...) seront négociés en utilisant tous les leviers disponibles (réglementaires, législatives...)

La pratique d'activités nautiques sera encouragée en même temps que seront développées des

passerelles, en termes de pratique et de formation, entre la voile traditionnelle et la plaisance ainsi qu'avec l'ensemble des activités nautiques.

Des manifestations d'envergure internationale autour de rendez-vous incontournables seront organisées pour faire de la Martinique une Destination Voile incontournable.

Filière Culture et Sport : des valeurs littéraires, artistiques, architecturales, des manifestations sportives et culturelles ...à exploiter

L'expression culturelle martiniquaise (musicale, danse, arts visuels, théâtre, ...), littéraire (Césaire, Fanon, Glissant...) et sportive (Course des Yoles, Grand Raid, Pêche sportive, Régates...) est indéniablement vive et multiple

Une véritable politique stratégique permettra de mettre en valeur ces différentes valeurs pour en faire des vecteurs de notre image à l'extérieur.

Cette politique sera nécessairement établie en partenariat étroit avec l'ensemble des structures culturelles (Conservatoire, Médiathèque, salles de spectacles), les ligues et organisations sportives, les compagnies aériennes (pour la formulation de pack-vacances thématiques par exemple) et les médias (pour des émissions culturelles pour promouvoir les manifestations à l'extérieur)

Le Tourisme d'Affaires, une filière à consolider à partir des autres filières

L'ensemble de cette structuration pourra être mise à profit du tourisme d'affaires, déclinaison du tourisme naturel, culturel, architectural, gastronomique...

III.3.4 L'aménagement de zones dédiées au tourisme est capital pour la durabilité du tourisme car permet de respecter l'orientation voulue pour le développement du tourisme, de limiter d'autres formes de développement qui pourraient être préjudiciables à la viabilité économique du tourisme à court ou long terme, et surtout de créer de vrais pôles d'attractivité. Ces aménagements seront réalisés et prescrits suivant les critères déjà définis par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)/ Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

Dans ces zones, l'incitation au regroupement d'entreprises de tourisme et d'activités connexes facilitera la création souhaitée de plateformes de mutualisation ou de groupements d'employeurs.

La création et l'équipement des espaces d'aménagement touristiques nouveaux, ont vocation à accueillir des infrastructures développées autour ou à partir d'un équipement hôtelier structurant correspondant au concept de station touristique pour les sites suivants : Pointe Faula et Macabou pour la commune du Vauclin ; Grande Anse pour la commune des Anses d'Arlet

Les espaces ludiques liés à la mer, c'est-à-dire des espaces ayant vocation à rester naturels pourront parfois faire l'objet d'aménagements plus lourds pour favoriser la pratique d'activités nautiques et ludiques. Les sites ayant vocation à recevoir des installations de loisirs liés à la mer sont : l'Arrière plage des Salines et Pointe du Marin sur la commune de Sainte Anne, le littoral de Grande Anse sur la commune des Anses d'Arlet ; le littoral de Spoutourne pour la commune de Trinité

La restructuration des zones touristiques anciennes est également envisagée. Ces zones concernent les stations touristiques traditionnelles de Pointe la Cherry sur la commune du Diamant ; Anse à l'Ane et la Pointe du Bout sur la commune des Trois Ilets ; Pointe du Marin sur la commune de Sainte-Anne.

La réhabilitation des joyaux territoriaux par les « Grands Chantiers Touristiques »

Une vingtaine de sites touristiques ou de bâti à vocation touristique font partie du patrimoine de la CTM, dont La Pagerie, le Golf, le Fonds St Jacques, le CDST, l'Hyppodrome de Carrère... Ces sites territoriaux présentent un potentiel de développement important en raison de la qualité de leur site et de leur environnement. Ils pourront faire l'objet de grands chantiers d'insertion territoriaux.

III.3.5 Pourvoir pour chacun et chacune des opportunités d'activités et d'emploi assurant des retombées économiques.

Pour rendre lisible toutes ces évolutions, une politique offensive de sensibilisation, de qualification et de professionnalisation sera déployée pour mieux faire connaître l'ensemble des métiers du tourisme et la diversité des parcours potentiels dans ce secteur.

En lien avec l'Education Nationale et les acteurs de la formation, l'adaptation des programmes d'éducation et de formation devraient permettre les nouvelles disciplines en lien avec les métiers identifiés.

Sur la base de l'actualisation du Contrat d'Etudes Prospectives et de l'élaboration d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales, le plan de formation et de professionnalisation des acteurs devra décliner une approche métiers et une approche transverse (pratique des langues, services à la clientèle, e-tourisme...).

Une attention particulière sera apportée au développement de la formation des jeunes et des demandeurs d'emplois pour la découverte des métiers du tourisme par les immersions en entreprise et en expérimentant de nouvelles formes d'alternance.

Ces différentes actions seront dynamisées par un outil permettant d'assurer le renouvellement des générations dans les meilleures conditions : l'Engagement Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC).

Des partenariats forts devront être tissés avec le Rectorat et l'Université des Antilles pour conforter la spécialisation « tourisme » dans les programmes de formation secondaire et universitaire et mettre en place des formations continues diplômantes et parvenir à un cursus complet délivrant des qualifications allant du Bac pro au master du tourisme.

Cette action devra nécessairement se mettre en place par le biais de la Plateforme pour l'emploi, créée pour assurer une meilleure synergie entre ceux qui créent l'emploi et ceux qui forment.

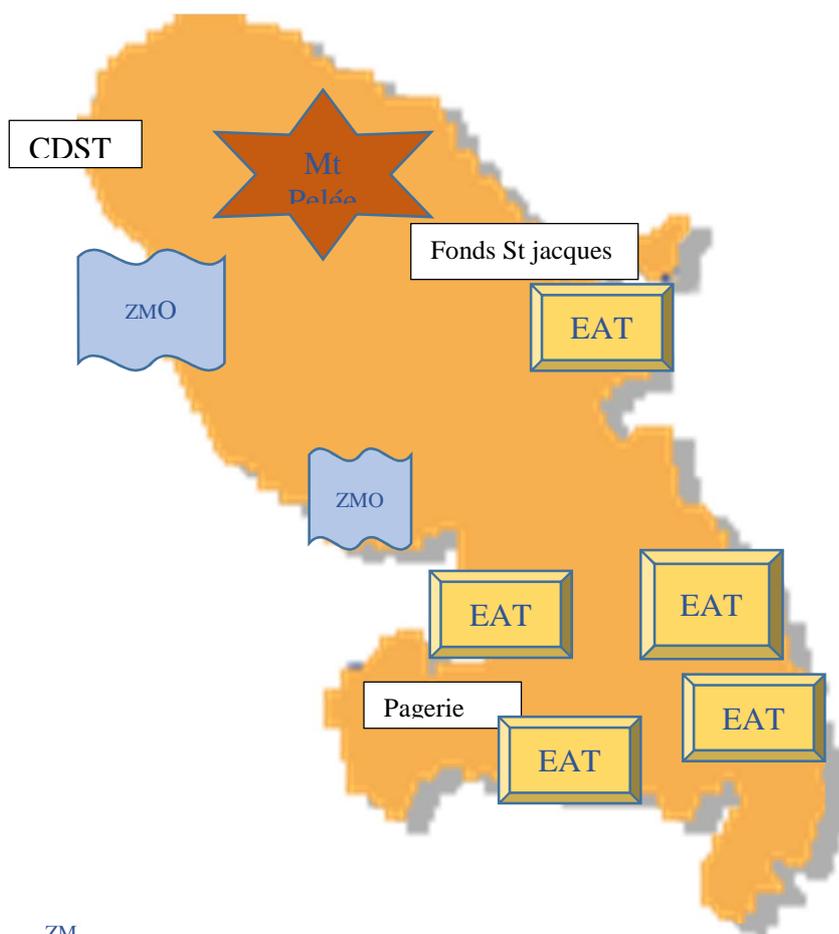
Pour tendre vers une plus grande équité sociale, et assurer des retombées économiques à tous, des actions seront initiées pour associer plus directement les plus défavorisés à la fourniture de biens et services, en encourageant les entreprises de tourisme à prêter davantage attention à la nature de leurs intrants.

La mise en place de flux d’approvisionnement, en lien avec les [relais logistiques régionaux et les bassins portuaires](#), les [pôles artisanaux](#) prévus pour accompagner les exploitants agricoles et les marins-pêcheurs et les artisans à approvisionner en produits, en quantité et en qualité, devrait faciliter la mise en œuvre de cette mesure.

Pour tendre vers une [intégration progressive des activités informelles](#), on développera les actions de développement des capacités, d’intégration à des démarches qualité, tout type d’action permettant potentiellement de [rendre plus visibles des talents](#).

Elles pourront être couplées avec des incitatifs pour encourager la création de [petites entreprises de tourisme individuelles ou collectives](#), ou découler de [partenariats envisagés](#) entre entreprises sociales et entreprises classiques

L’objectif est de rechercher une répartition large et juste des bénéfices économiques et sociaux du tourisme dans l’ensemble de la population, en améliorant les opportunités d’emploi, les revenus et les services proposés à la fois aux personnes qualifiées et aux populations les plus fragilisées.



Cette nouvelle organisation portée par un label durable différenciant, donne une cohérence d'action. Elle permet d'optimiser le foncier et de réaménager le tourisme de manière équitable, autour d'activités traditionnelles et innovantes. Pensée autour de filières et suivant des logiques de mutualisation et de rationalisation, cette stratégie permet d'améliorer la rentabilité globale des activités et devrait assurer une **meilleure attractivité territoriale pour les touristes et les investisseurs martiniquais comme pour les touristes et investisseurs étrangers.**

CONCLUSION GENERALE

C'est donc autour de la dualité entre l'ancrage des activités sur le territoire d'une part et l'inscription à l'international d'autre part, que doit se construire le nouveau modèle de développement économique de la Martinique.

La recherche de l'équilibre entre les différentes dimensions environnement, économique, territoire et emploi permet d'intégrer les critères fondamentaux que sont la prise en considération de toutes les franges de la population, la valorisation encadrée de la richesse environnementale, dans le cadre d'un aménagement équilibré.

Ce modèle devrait donc permettre d'évoluer vers un développement plus solidaire et plus durable.

Durable parce qu'il oblige la Martinique à une démarche permanente de protection et de valorisation de son patrimoine naturel, de son authenticité socio-culturelle, sa richesse architecturale, ses valeurs traditionnelles, garantie par un label.

Durable parce qu'il permet, en s'adossant aux notions de bassins de production, de zones portuaires, d'espaces d'aménagement touristiques, de garantir par la mutualisation numérique et la mise en cohérence des moyens humains, financiers, logistiques et d'innovation, de mieux garantir des activités viables à long terme.

Durable parce qu'en privilégiant l'intégration des filières articulant activités primaires et activités de transformation, il permet à la Martinique de contenir les importations et de réduire son déficit écologique.

Progressivement, ces éléments synonymes de meilleure attractivité territoriale, devraient permettre de susciter les investisseurs martiniquais et internationaux.

Solidaire, parce qu'en déployant des activités dans les bassins économiques, ce modèle engage la Martinique à la création d'emplois sur l'ensemble du territoire et permet d'envisager à terme la diminution de la fracture territoriale.

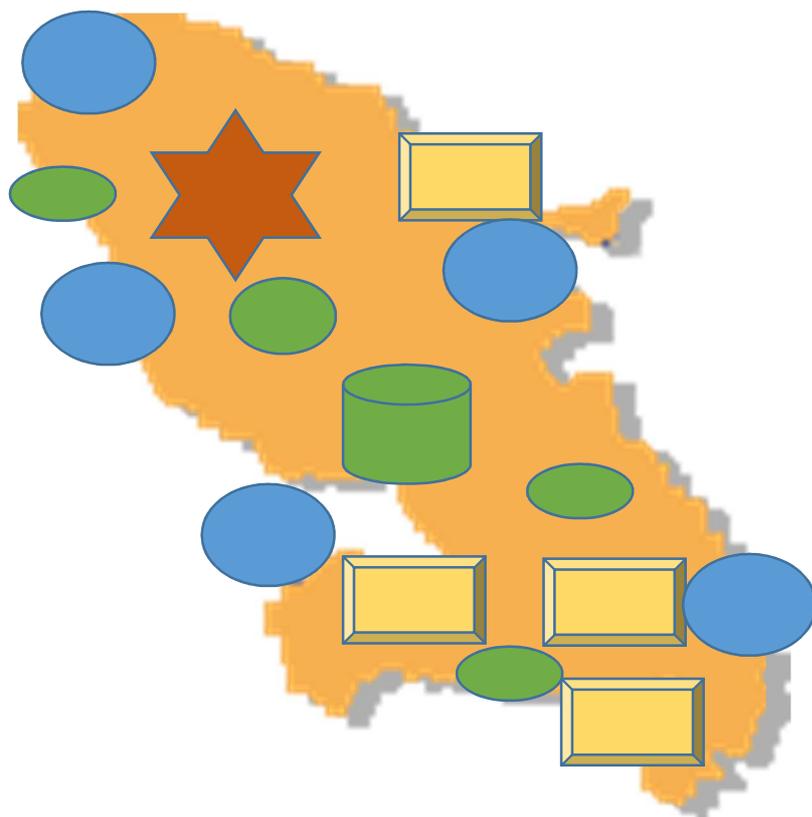
Solidaire, parce qu'en privilégiant le développement de filières autour de la valorisation encadrée du patrimoine, il génère des possibilités d'emplois pour toutes les strates de qualification.

Solidaire parce en améliorant l'employabilité des qualifiés et des moins qualifiés, il peut tendre progressivement à une diminution des inégalités de revenus et à une répartition plus équitable des retombées socio-économiques.

Progressivement l'ancrage des filières dans des bassins économiques, alimentés par l'innovation et le numérique, permettront de tendre vers la diminution, voire la disparition de la fracture territoriale et de la fracture sociale.

Les politiques pour garantir la mise en œuvre de ce nouveau modèle de développement durable et solidaire, pour être pertinentes et efficaces devront nécessairement s'appuyer sur les relais territoriaux institutionnels et professionnels, en maximisant toute mutualisation des moyens humains, financiers et logistiques, l'objectif étant d'améliorer l'impact social, économique et territorial des grandes orientations stratégiques retenues.

La dimension partenariale et infra-territoriale, source de proximité et de meilleure accessibilité, devrait se traduire par une mise en œuvre de meilleure qualité.



LE NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA MARTINIQUE

